

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 11, JUIN 2024

LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire du 11 décembre 2023
- 8** Messages du Conseil communal
- 16** Comptes 2023
- 28** Journée du Patrimoine
- 34** Eau – planification
- 36** Présentation Parapente Club Vercorin
- 38** Vie locale
- 38** Infos Pratiques



Assemblée primaire communale 2024

RENDEZ-VOUS LE 17 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle Polyvalente de Vercorin, pour le

lundi 17 juin 2024 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 décembre 2023
2. Comptes de l'exercice 2023
Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Budget participatif – suite du processus
4. Nouveaux statuts de l'Association des Ecoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AEPORG)
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS INFO a été distribué à tous les ménages de la Commune au début du mois de juin.

VERS LA BARRE DES 4'000



Bonjour à toutes et à tous,

Dans le courant de cette année, notre Commune pourrait passer le cap des 4'000 habitants. Cette population croissante est source d'opportunités, mais également de défis multiples.

Tandis que certains villages suisses luttent pour contrer l'érosion de leur population, que d'autres la plafonnent, notre Commune grandit. Ses infrastructures s'étirent face à des sollicitations toujours plus grandes. Nos centres scolaires sont pratiquement complets. Nos structures d'accueil de la petite enfance, récemment agrandies, sont déjà saturées. Les surfaces récupérées par le déménagement de notre administration ne nous auront permis que de gagner quelques années.

La future mise en œuvre de la révision globale de notre plan d'aménagement de zones induira un redimensionnement conséquent de nos surfaces à bâtir. Plus de 40 hectares seront rendus à l'agriculture, il en restera près de 180 à construire. Dans la logique voulue par la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), ces périmètres devront être densifiés induisant très certainement un renforcement d'une croissance déjà soutenue.

En 25 ans, nos villages ont accueilli 1260 nouvelles personnes. La Commune a connu une évolution générale de près de 45%. Toutes proportions gardées, c'est le hameau de Briey qui enregistre la plus forte variation, passant de 76 à 166 habitants, soit une augmentation de 104.94%, suivi par Vercorin + 51.45%, Réchy + 44.70% et Chalais avec + 41.18%.

En comparaison avec les autres communes valaisannes et plus particulièrement celles du District de Sierre, la progression démographique de notre Commune est soutenue.

Au-delà des aspects liés à certains de nos équipements ou ressources, se pose également la question des conséquences de cette croissance sur le bien vivre ensemble de nos villages. Sur l'âme et l'esprit qui les animent. Nos entités villageoises risquent-elles de se transformer en petites cités urbaines ?

Vous l'aurez compris, ces prochaines années, ces questions ne pourront être occultées. Il conviendra d'œuvrer dans la quête d'un équilibre fragile entre croissance démographique et offre suffisante en services publics et en infrastructures. Nous devons prioriser le développement d'un bâti de qualité. Conserver et renforcer, si nécessaire, toutes les actions qui contribuent au sentiment d'identité d'une communauté. Comme par le passé, nos sociétés locales en seront très certainement les chevilles ouvrières. Le maintien de conditions-cadres favorables à leur prospérité restera une priorité.

Au plaisir de vous rencontrer lors de l'un des nombreux événements qui jalonnent les mois à venir, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

◀ Votre Présidente

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

La Présidente, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, souhaite la bienvenue aux 94 personnes présentes et les remercie pour leur participation. Elle annonce que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la loi sur les communes.

La Présidente propose la nomination de Mme Jacqueline SIGGEN et M. Georges ANTILLE, en qualité de scrutateurs officiels.

L'Assemblée est informée de la fin de la collaboration avec Mme Colette BALMER, Secrétaire communale, et qu'elle est remplacée pour la prise du procès-verbal par le Responsable des finances et Secrétaire communal suppléant, M. Nicolas DERIVAZ. La Présidente informe également l'Assemblée qu'une restructuration de l'administration est actuellement en cours, toutefois sans augmentation de l'effectif de celle-ci.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 19 juin 2023**2. Projet de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais**

- **Information et présentation**
- **Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 4'500'000.-**
- **Autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.-**

3. Budget 2024

- **Informations et présentation**
- **Décisions fiscales**
- **Approbation**

4. Projet de rénovation de la STEP de Granges

- **Informations et présentation**
- **Approbation des nouveaux statuts**
- **Approbation d'un cautionnement de CHF 9'238'248.-**

5. Divers**1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 19 JUIN 2023**

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarques.

2. PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS

La Présidente passe la parole à M. Kilian SIGGEN, Conseiller municipal en charge du dossier pour la présentation du projet.

M. Kilian SIGGEN rappelle que la conception et la réalisation de la salle polyvalente datent des années 1970. Bien évidemment, en un demi-siècle, tant le cadre législatif par rapport à l'accès des personnes à mobilité réduite, les normes relatives à la mise à disposition des vestiaires pour les élèves et les enseignants, que les attentes des divers utilisateurs ont évolué. Par conséquent, une mise à niveau de cette infrastructure aux standards d'aujourd'hui n'est de loin pas superflue. De plus, la salle actuelle ne répond bien évidemment pas aux standards énergétiques actuels. L'investissement qui sera réalisé en 2024-2025, de par une meilleure efficacité énergétique, devrait engendrer une économie substantielle de frais de fonctionnement ces prochaines décennies.

M. Kilian SIGGEN rappelle à l'Assemblée le processus participatif qui a accompagné ce projet, par la consultation des sociétés locales dès 2022 et une séance d'information à la population en date du 06.02.2023. Ce projet a également fait l'objet d'une présentation à l'Assemblée primaire du mois de juin 2023 et aux sociétés locales à l'occasion de la St-Gall le 16.10.2023.

Il projette ensuite les plans et commente les améliorations importantes par rapport à la situation actuelle. La place de parc sur le côté de la salle sera comblée afin d'être au même niveau que la salle. Cet aménagement permettra, par un système de tente amovible, d'augmenter de manière significative la capacité de la salle en cas de nécessité. La scène sera agrandie sur l'arrière de la salle, de manière à répondre aux exigences techniques actuelles lors de l'organisation de certains événements. Enfin, le balcon, quasi inutilisé à l'heure actuelle, sera réaménagé de manière à pouvoir le fermer et le privatiser pour la mise à disposition d'événements à échelle plus réduite.

Selon la planification, ces travaux engendreront une indisponibilité de la salle polyvalente du 2 avril 2024 au 1er août 2025. M. Kilian SIGGEN remercie d'ores et déjà les écoles et autres utilisateurs pour leur souplesse et imagination dans la recherche de solutions de remplacement durant cette période.

Côté financier, le projet de rénovation est devisé à CHF 4'500'000.-, solution bien moins onéreuse que la construc-

tion d'une nouvelle salle qui est estimée entre CHF 10 et 12 millions. Il est également relevé que, pour la réalisation de ce projet, un prélèvement de CHF 500'000.- sera opéré en 2024 sur le Fonds donation. Ce prélèvement sur le Fonds donation permettra de financer une partie des travaux affectés à l'amélioration des espaces plus particulièrement dédiés aux activités des sociétés locales. En cas de nécessité, le Conseil municipal sollicite de l'Assemblée primaire une autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.- pour la réalisation de ce crédit d'engagement.

Il n'y a pas de question et la Présidente soumet au vote à main levée les questions suivantes :

- **Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- pour la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais ?**
- **Autorisez-vous le recours à un emprunt de CHF 3'500'000.- ?**

L'Assemblée approuve à l'unanimité les deux questions sou-
mises.

L'Assemblée accueille par des applaudissements le résultat du vote.

3. BUDGET 2024

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN informe l'Assemblée que ce budget, à l'instar des deux précédents, est établi sous le format MCH2. Pour rappel, ce changement de standard n'a pas été sans conséquence sur les critères d'endettement de la commune. Elle mentionne les efforts entrepris par l'exécutif communal en vue de l'amélioration de ces critères, notamment par la reprise de crédits par TéléVercorin SA en direct et un engagement communal sous forme de cautionnement.

Elle remet également ce budget dans le contexte inflationniste actuel, notamment en ce qui concerne les coûts de l'énergie, le relèvement de 0.4 % du taux de TVA au 01.01.2024 et un fléchissement constaté des rentrées fiscales.

La Présidente entame la présentation des résultats globaux du budget 2024 :

Elle relève et commente les écarts importants par rapport au budget précédent. Plusieurs écarts significatifs sont notamment justifiés par des prélèvements ou attributions planifiés sur les financements spéciaux. Pour rappel, l'Assemblée primaire du mois de juin 2023 a approuvé une baisse de 30% sur la taxe de base de traitement des déchets, en vue de corriger les recettes de ce service autofinancé bénéficiaire ces derniers exercices.

Elle présente les principaux investissements à l'aide d'un plan de situation :

- 1) **Vercorin**: l'accès au Centre administratif de Vercorin, la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, le réaménagement du mini-golf (soumis à l'acceptation de l'Evêché), la réfection de la Route de la Crevache, l'avant-projet de route pour la traversée de Vercorin (utilisation de la Provision RC 626 reçue par l'Etat du Valais lors du transfert de la route), la nouvelle étape pour la piste de vélo afin de rejoindre Vercorin par le Lavioz.
- 2) **Chalais et Réchy**: rénovation de la Salle polyvalente de Chalais, la réalisation d'un mur supplémentaire au cimetière, pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, réfection du Chemin de Boney, réaménagement de la cour d'école et intégration d'un espace extérieur pour l'UAPE, réalisation partielle PGEE et avant-projet d'une zone loisirs à Bozon.

	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	CHF 15'604'300,-	CHF 7'041'000,-
Revenus / Recettes	CHF 17'406'600,-	CHF 680'000,-
Marge d'autofinancement	CHF 1'802'300,-	
Amortissements comptables	CHF 1'626'000,-	
Excédent de revenus	CHF 835'400,-	
Investissements nets		CHF 6'361'000,-
Insuffisance de financement	CHF 4'558'700,-	

La Présidente énumère encore les autres investissements usuels, les investissements liés qui nous sont dictés par l'Etat du Valais ainsi que ceux en lien avec l'amélioration des moyens, notamment informatiques, de l'administration.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN adresse des remerciements à la Commission du patrimoine pour son engagement et informe l'Assemblée que, après Vercorin en 2023, l'école de Chalais participera au projet « Classes en action ». La prochaine journée du patrimoine devrait se tenir durant le week-end du 3 et 4 mai 2024. Elle adresse également ses remerciements aux Chefs de service de l'administration et à leurs équipes pour tout le travail accompli.

Il est encore relevé que le budget 2024 prévoit les prélèvements de CHF 550'000.- sur le Fonds donation (rénovation Salle polyvalente Chalais et Commission patrimoine) et CHF 250'000.- sur le nouveau Fonds de transition énergétique pour permettre la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. C'est notamment les prélèvements sur les fonds qui permettent de dégager un excédent de revenu de CHF 835'400.-. Quant à l'insuffisance de financement de CHF 4'558'700.-, elle s'explique presque exclusivement par le crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- pour la Salle polyvalente.

La Présidente présente encore les décisions fiscales 2024, inchangées par rapport à 2023, année qui avait connu une correction de l'indice d'indexation de 140% à 143% (baisse d'impôt) afin de corriger les effets de l'inflation.

Enfin, le plan quadriennal est présenté. L'endettement devrait évoluer négativement à court terme en cas d'utilisation de l'autorisation d'emprunt de CHF 3'500'000.- pour la Salle polyvalente et ensuite diminuer si TéléVercorin SA peut reprendre le crédit de CHF 4'000'000.- qui arrive à échéance en 2026. Nous devrions également revenir, après l'année exceptionnelle que représente 2024, à un cycle d'investissement annuel de CHF 2'000'000.- en adéquation avec la marge d'autofinancement dégagée.

Il n'y a pas de questions de l'Assemblée.

La Présidente soumet au vote à main levée le budget 2024 que l'Assemblée approuve à l'unanimité.

L'Assemblée accueille par des applaudissements le résultat du vote.

4. PROJET DE RÉNOVATION DE LA STEP DE GRANGES

La Présidente repasse la parole au Conseiller municipal Kilian SIGGEN en charge de ce dossier.

A l'instar de la Salle polyvalente de Chalais, les installations de la STEP de Granges arrivent à 50 ans d'utilisation et méritent une rénovation de grande ampleur. La mise à niveau de la STEP est rendue nécessaire tant par les changements législatifs intervenus (charges polluantes...) que l'augmentation de la population.

Après le cycle de construction des STEP il y a une cinquantaine d'années, il y a maintenant un second cycle avec des sociétés spécialisées dans la réhabilitation de ces installations vieillissantes. Une des complexités d'un tel projet est que le fonctionnement de la STEP doit être assuré pendant la totalité de la durée des travaux planifiés jusqu'en 2029-2030.

M. Kilian SIGGEN explique les raisons et les grandes lignes de ces travaux d'envergure à venir. Il précise que les statuts datent de 1976 et qu'il est impératif de les mettre en conformité avec le cadre juridique et politique (absence de la Commune de Mont-Noble) actuel. Les projets de statuts qui sont soumis à l'Assemblée ont déjà été discutés avec les Services de l'Etat du Valais et devront ensuite être formellement homologués par ce dernier.

Il est relevé que c'est l'Association intercommunale de la STEP de Granges qui emprunte directement et non les communes membres de l'association, ce qui est complètement en accord avec la politique de désendettement actuelle menée par la commune. De plus, le cautionnement demandé n'est pas solidaire en cas d'incapacité de paiement d'un partenaire.

Le montant total de la rénovation de la STEP de Granges est devisé à CHF 37.2 millions avec une subvention cantonale à hauteur de CHF 7.5 millions, soit un coût net de CHF 29.7 millions qui seront amortis sur quelque 30 ans d'utilisation. La moyenne des apports de la Commune de Chalais durant les 5 dernières années se monte à 24.83%. De ce fait, la Commune de Chalais cautionnera l'emprunt à hauteur de ce pourcentage.

Il n'y a pas de question et la Présidente soumet au vote à main levée les questions suivantes :

- **Acceptez-vous les nouveaux statuts de l'Association intercommunale de la STEP de Granges ?**
- **Acceptez-vous un cautionnement de CHF 9'238'248.- permettant à l'Association intercommunale de la STEP de Granges d'emprunter les fonds nécessaires à la réalisation des travaux ?**

L'Assemblée approuve à l'unanimité les deux questions soumises.

L'Assemblée accueille une nouvelle fois par des applaudissements le résultat du vote.

5. DIVERS

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN informe l'Assemblée que la Commission institutions et population qu'elle préside, notamment dans le but d'une stimulation de la vie démocratique locale, a décidé de la mise en place d'un budget participatif pour la réalisation de projets concrets portés par les citoyens. Une information détaillée sera prochainement adressée à la population sur ce nouvel outil.

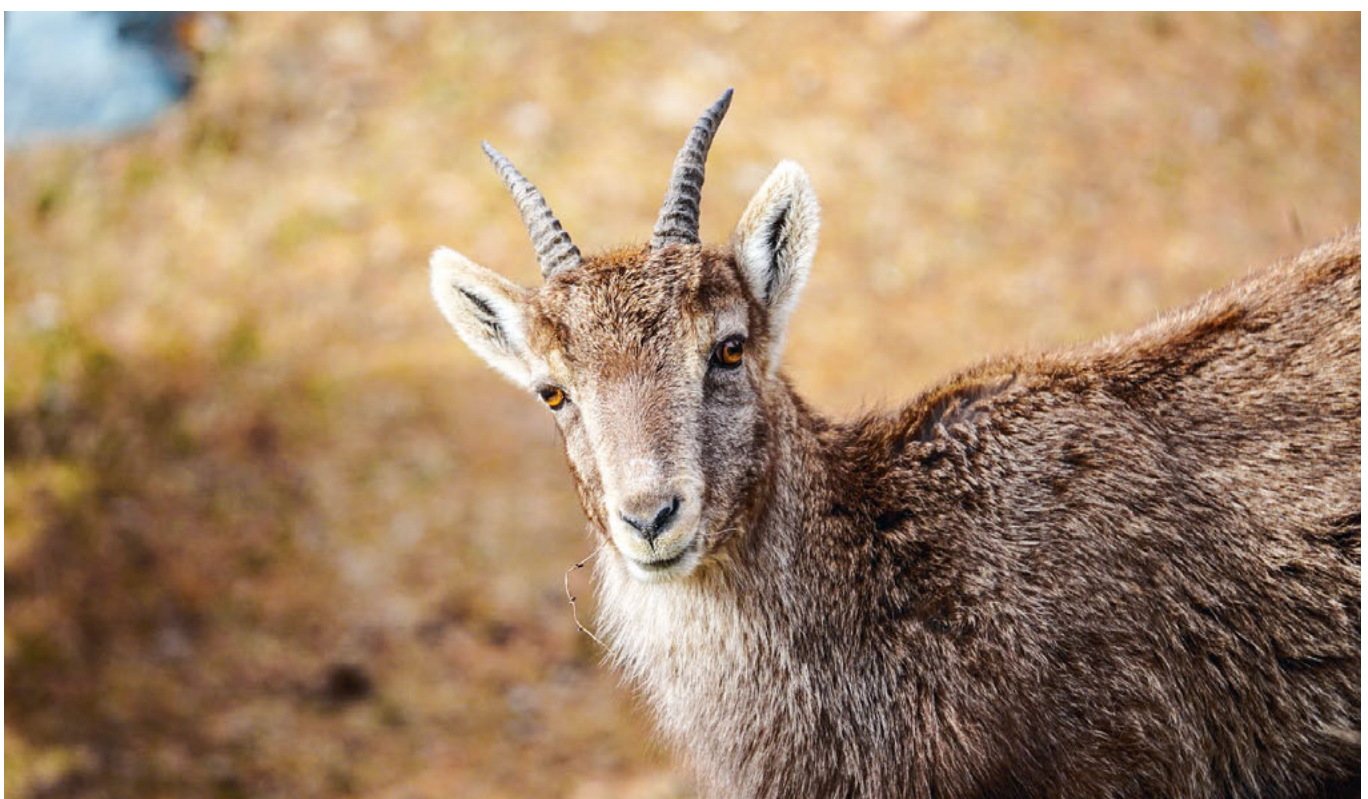
M. Arthur LANA interpelle la Présidente au nom de la Société de chant l'Espérance. La salle de la Société date de 1927 et nécessite une rénovation et surtout le remplacement de son système de chauffage au mazout. Une étude énergétique est en cours par un spécialiste. Une des spécificités consiste en l'occupation très ponctuelle de la salle. Est-ce qu'une subvention par le Fonds de transition énergétique de la commune est envisageable ? Il lui est répondu qu'aucun accord de principe ne peut lui être donné et que cette question devra être abordée lors de l'analyse détaillée du dossier. En fonction de l'inventaire du patrimoine bâti et de la classification du bâtiment, un subventionnement cantonal et communal sera également à analyser en détail en temps opportun.

La Présidente remercie les personnes présentes, souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année, elle remercie MM. Marc-Antoine et Bastien PERRUCHOUD pour la préparation du vin chaud qui sera offert aux participants à la sortie de la salle.

L'Assemblée est close à 21h05.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire:
Nicolas DERIVAZ



Economie



QU'EN PENSENT NOS HÔTES ?

Après l'importante phase d'investissements dans les installations, réalisée durant les 12 dernières années, le conseil d'administration de la société de la Télécabine de Vercorin SA a décidé de concentrer une part de son travail sur l'expérience souhaitée pour ses clients et les moyens de l'améliorer.

Pour commencer, la commission « Expérience clients » dont je fais partie, a préparé une enquête de satisfaction approfondie qui servira de base de connaissance de nos hôtes et permettra d'identifier les potentiels d'amélioration. Afin d'avoir une vision complète et contextualisée à Vercorin, c'est l'ensemble des éléments qui jalonnent la journée ou le séjour du visiteur et peuvent influencer sa satisfaction qui sont questionnés.

L'invitation à répondre au sondage a été envoyée courant mai aux abonnés de la newsletter gérée par Vercorin Tourisme, aux clients ayant séjourné durant la dernière année au Swisspeak Resorts ainsi qu'aux clients de l'agence BAT, en respectant les

normes de confidentialité et d'usage des bases de données. Nous comptons sur la récolte de nombreuses réponses à ce sondage et attendons avec beaucoup d'intérêt l'analyse des données récoltées. Ces dernières seront encore complétées par des entretiens personnels avec un panel de clients volontaires. En finalité, cette démarche doit nourrir et orienter la volonté du CA de fixer des objectifs d'amélioration de l'expérience clients à Vercorin et les mesures à prendre pour y parvenir.

JEUNES BÉNÉVOLES EN ACTION

La Commune a conclu en début d'année un accord de collaboration ponctuelle avec la Fondation Actions Environnement, qui sensibilise depuis plus de 40 ans les jeunes, de manière pratique, au respect de la nature et à la préservation de la biodiversité. Dans ce cadre et durant la semaine du 1^{er} au 5 juillet, un groupe d'adolescents participant à un camp d'été organisé par le WWF s'emploieront à nettoyer et améliorer le chemin le long de l'ancien bisse « Meyen ». Sur les hauts de Réchy, ce



sentier va du chemin de la Mine à la nouvelle place de pic-nic aménagée au-dessus de la digue sur la Rèche. N'hésitez pas à y faire un tour cet été pour voir le résultat !

LE VTT PREND SA PLACE

Les travaux qui ont débuté en 2022 vont se terminer au début de la saison estivale et l'ouverture des sentiers flowtrail du Crêt-du-Midi et family trail de Sigeroulaz est planifiée pour le samedi 29 juin 2024.

L'inauguration officielle et différents événements VTT se dérouleront durant le Plouf Festival, du vendredi 2 au dimanche 4 août. Ce sera ensuite le Grand Raid qui va occuper le terrain samedi 24 août, avec le Raidy Coop (pour les enfants) et E-Raid. Pour finir, Vercorin accueillera la Vaillant Kids DH le samedi 14 septembre.

Sur demande de l'Antenne Région Valais Romand, la commune recevra aussi à Vercorin la journée de formation pour les com-

munes «Construction et entretien de chemins VTT» le jeudi 29 août.

J'en profite pour signaler également 3 événements sur la commune qui concernent le cyclisme sur route : Ride The Alps Sion-Moiry le 22 juin, avec un départ alternatif depuis Vercorin ; le Tour des Stations le 31 août (parcours par Vercorin à confirmer); et l'étape reine du Tour de Romandie féminin le 7 septembre.

Et pour toutes les autres manifestations et activités proposées cet été, notamment les concerts du Verco'Live, restez informés avec www.vercorin.ch > Agenda.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé, sportif, musical, culturel ou tout simplement reposant !

◀ Martine Perruchoud Hofstädter

Travaux publics

TOURNÉ VERS L'AVENIR

Les nombreuses graines plantées ces dernières années commencent à germer. Sous l'angle de la qualité de vie, nous accomplissons chaque année quelques réalisations qui paraissent anodines et qui pourtant améliorent notre quotidien. Les chantiers de plus grande envergure se concrétisent en passant de la phase de conceptualisation à celle de la construction.

VIE VILLAGEOISE MATÉRIEL COMMUN

La commission qui gérait le matériel commun des sociétés locales nous a approchés l'année dernière dans l'espoir d'une reprise de ce pool par la commune. Nous y avons immédiatement répondu positivement. Depuis le 1er janvier 2024, le matériel commun est ainsi directement administré par les services communaux. Georgy Antille, après de très nombreuses années de service, en a profité pour rendre son tablier. Je tiens à le remercier chaleureusement pour le travail fourni durant toutes ces années et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite bien méritée. Le Conseil communal a décidé d'offrir la gratuité de la location de matériel pour les sociétés locales, inscrites comme telles. Les modalités de location pour les sociétés non-inscrites et les privés restent inchangées. Avec cette décision, nous offrons un nouveau soutien de plusieurs milliers de francs à nos très engagées sociétés locales.

Afin de poursuivre nos efforts de revitalisation de nos espaces verts, des travaux paysagers seront entrepris, à l'automne, dans la zone du téléphérique à Chalais. Dans cette même ligne, nous avons planté, il y a deux ans, une prairie fleurie sur le rond-point de l'envol.

Du côté de Vercorin, les tant attendus bacs à fleurs ont enfin été posés. Ils permettent, en premier lieu, d'assurer un rôle de végétalisation du centre historique très minéral du village. D'autre part, ils dirigent le trafic afin de sécuriser les nombreux usagers de la place et d'éviter un quelque peu le parcage sauvage sur la place centrale.

Grâce à la précieuse collaboration du Triage forestier du Vallon, un nouvel habillage a vu le jour pour délimiter l'espace dédié aux Molok. Il sera déployé, au cours de ces prochaines années, dans les secteurs où il fait sens de les délimiter.

Enfin, la mue de l'éclairage public se poursuit à un rythme soutenu. Le territoire communal ne dispose pratiquement plus de vieilles lampes au mercure, ce qui fait de notre collectivité une des meilleures élèves en la matière. Dès l'année prochaine, nous



avons la volonté d'étudier l'installation de détecteurs sur les lampadaires des rues qui s'y prêtent. Pour répondre à ces critères, les routes concernées doivent être communales, représenter un intérêt sécuritaire et ne pas subir un trop fort trafic de nuit.

CHANTIERS D'ENVERGURE

De nombreux projets que j'évoquais dans de précédents Chalais Info atteignent leur phase de travaux. Si la conceptualisation est terminée, un suivi rigoureux de ces chantiers est maintenant nécessaire pour assurer leur réalisation selon le cadre et le budget imposés.

SALLE POLYVALENTE

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente de Chalais ont débuté ce 2 avril et battent leur plein. Afin de pouvoir être réalisés dans le temps imparti, tous les corps de métier travaillent d'arrache-pied sur ce projet.

Le système de chauffage prévu pour la nouvelle salle rénovée devait provenir d'un espace de chauffe près du home les Jasmins. Après analyses des variantes envisageables, il a été relevé avec notre partenaire OIKEN que le projet de chauffage à distance de plaine ne faisait pas sens d'un point de vue environnemental. En effet, les fumées qui émaneraient de ce complexe pourraient impacter la quiétude des villages de Chalais et Réchy lors de grands froids hivernaux. Il a donc été décidé de s'orienter vers une solution propre à la salle polyvalente, moins polluante et plus adaptée à nos besoins. Des forages de tests, qui devraient rendre leurs premiers résultats d'ici l'été, sont actuellement effectués dans l'enceinte des travaux de la salle. Nous y verrons donc plus clair d'ici quelques semaines.



TRAVAUX DE LA RÈCHE

Le chantier de sécurisation de la traversée de Réchy s'intensifie. Dès que les travaux à l'intérieur du village seront terminés, nous débuterons la réaffectation de l'ancien dépotoir de la Rèche, dans le quartier des Grampraz. Cet espace rendu à la nature garantira un parfait épanouissement de la faune aquatique et fera la part belle à la flore indigène. Il permettra, aussi, à tout un chacun de se balader et de s'y détendre.

STEP INTERCOMMUNALE DE GRANGES

Du côté de la station de traitement des eaux polluées, les travaux ont aussi débuté au mois de mars de cette année. Ce projet en gestation depuis de nombreuses années permettra, à terme, de garantir un traitement des eaux selon les dernières normes en vigueur. Son débit sera aussi augmenté afin de répondre à l'augmentation constante des débits d'eaux polluées. Ce chantier du siècle, aux coûts colossaux, durera près de sept ans.

ACCÈS À L'OFFICE DU TOURISME DE VERCORIN

La création d'un ascenseur et la refonte de l'escalier d'accès à l'office du tourisme de Vercorin sont en cours de réalisation. Ces travaux permettront principalement de garantir l'accès au bâtiment aux personnes à mobilité réduite. Ils ont aussi pour vocation d'augmenter la visibilité de cet espace d'informations à nos hôtes. L'enveloppe de l'ascenseur assurera cette fonction visuelle.

REMERCIEMENTS

Je termine ce dernier rapport de la législature en remerciant chaleureusement toutes les équipes des services publics et plus largement de l'administration communale qui fournissent un précieux travail au quotidien. Il conviendra de prendre la plume, à nouveau, en décembre pour faire l'éloge d'un chef de service qui nous manquera énormément lorsqu'il voguera vers un nouveau défi que je lui souhaite plaisant et passionnant.

Je vous souhaite à vous toutes et tous qui nous lisez un très bel été !

◀ Kilian Siggen

POPULATION

Nous voici déjà arrivés à la dernière année de cette législature. Quelle expérience riche et incroyable dont j'ai pu prendre toute la mesure au cours de ces quatre ans. Que de bons moments partagés avec les habitants de nos villages lors des fêtes, des événements ou des réceptions organisées pour nos nonagénaires. Que d'échanges j'ai pu vivre grâce à ce dicastère « Population ». C'est avec grand plaisir que je vous partage à présent certaines actualités et quelques projets en cours.

COMMISSION MOBILITÉ & ENVIRONNEMENT

Une soirée d'information et de discussions sur le thème de la mobilité a été organisée au Kabaret, le jeudi 18 avril 2024. Cette séance publique avait pour but de présenter les objectifs de la commission ainsi qu'un concept global de gestion des vitesses dans les villages de plaine, réalisé par le bureau Transportplan.

Les citoyens, venus en nombre, ont pu découvrir ce concept qui fait suite à différentes études : hiérarchie et fonction des axes, vitesses actuellement pratiquées et conditions de sécurité. L'analyse des résultats obtenus a permis de proposer un concept de gestion des vitesses global, cohérent et équitable. Celui-ci propose notamment de prolonger la zone 30 km/h qui se trouve sous l'école jusqu'à la sortie du centre de Réchy, de limiter la vitesse à 30 km/h dans certains quartiers résidentiels largement bâtis, de réduire la vitesse par des marquages au sol et de profiter d'une zone 20 km/h sur la place de Pranniviers, laissant ainsi la priorité aux piétons.

À la suite de cette séance publique et des échanges qui ont suivi, le Conseil municipal définira quelles mesures doivent être mises en place. La commission mobilité & environnement poursuivra ses réflexions et son travail, notamment sur les zones de Chalais Est, Briey et Vercorin.

PROJET DE VÉGÉTALISATION ET D'AMÉNAGEMENTS DE LA COUR D'ÉCOLE

L'évolution climatique amène régulièrement de longues périodes de sécheresse et de chaleur. Les écoliers subissent cet état de fait durant plusieurs mois. Une cour de récréation comportant des îlots de verdure et de fraîcheur répond à un besoin et apporte une solution adéquate pour nos enfants.

Dans cette optique, nous avons pensé à différents aménagements. Le goudron du milieu de la petite cour située à l'est sera partiellement retiré afin de planter des arbres et des buissons. Nous travaillerons essentiellement autour et sur la cour supérieure pour conserver la possibilité d'accueillir des véhicules sur la cour principale, lors des manifestations. À l'est, dans le pré, des arbres seront plantés pour former un cercle et définir un espace permettant de dispenser des heures de cours à l'extérieur, sur

le modèle du canapé forestier. Un accès piéton supplémentaire sera créé grâce à un chemin naturel, à l'est du bâtiment. Un parc à vélo trouvera sa place dans cet ensemble.

Un système d'escaliers, construit grâce à des traverses de bois, fera office de liaison entre les deux cours. Sur la cour principale des jeux type marelle ou damier seront implantés dans le sol. L'abri existant est devenu vétuste. Son toit sera refait et végétalisé partiellement ou en totalité.

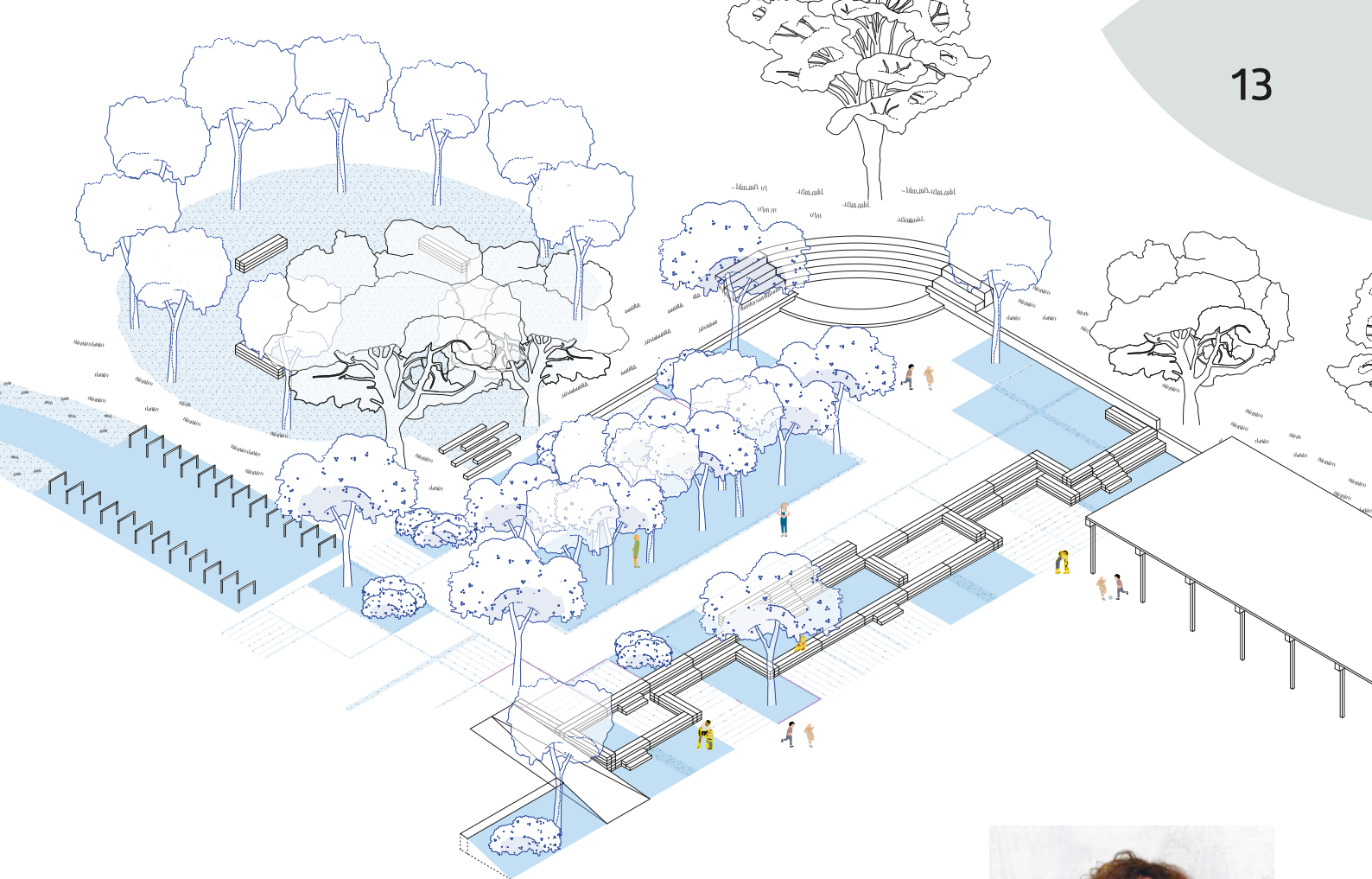
Ce projet débutera à la fin de cette année scolaire. Il garantit plus d'interactions, de déplacements et de jeux pour les enfants et donc un apaisement des conflits qui peuvent survenir sur la cour d'école. Il offrira également un espace de jeux complémentaire aux utilisateurs de la nouvelle UAPE qui a rejoint le bâtiment scolaire. Ces aménagements qui favorisent le paysage et la biodiversité dans les agglomérations, nous ont permis d'obtenir des subventions de l'Agglo Valais central.



UNE ANNÉE INTENSE POUR LE CSP DU VALLON ET LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DU FEU

Depuis le 1er janvier 2024, le CSP du Vallon a un nouveau commandant en la personne de Monsieur Mathias Fournier. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction. Nous profitons pour remercier chaleureusement son prédécesseur, Monsieur Stéphane Righini, pour ses trente-deux ans de service dont sept en tant que commandant. Monsieur Sébastien Couturier est nommé remplaçant du commandant et Monsieur Arthur Siggen est nommé chef de détachement de Chalais.

Chaque commune du CSP du Vallon (Chalais, Grône et Saint-Léonard) possède actuellement son propre local du feu. Le matériel et les véhicules sont donc répartis sur les différents territoires. Les locaux étant vétustes et plus adaptés aux besoins, nous avons mené des réflexions pour la construction d'une caserne unique, permettant ainsi une meilleure efficacité par le regroupement des locaux, des véhicules et du matériel.



Des discussions sont en cours avec l'Office Cantonal du feu concernant ce projet.

Ces dernières années, nous sommes confrontés à de longues périodes de sécheresse qui accentuent le danger d'incendie dans nos forêts. En 2023, le CSP du Vallon a fait l'acquisition d'un module pour feu de forêt Vallfirest qui se place à l'arrière d'un pick-up ainsi que d'un drone permettant de repérer les départs de feu. Nous avons ainsi à disposition des outils performants pour aller au plus près du feu dans les endroits difficiles d'accès. La commune de Chalais a participé avec les communes d'Anniviers, Chippis, Grône et Sierre à l'élaboration d'un Concept incendie de forêt Sierre rive gauche. Cette étude, soutenue par le canton, permet de définir les différentes mesures à mettre en place dans nos communes.

Pour votre information, le 30 avril 2024, nous avons organisé un exercice d'évacuation à l'école de Vercorin. Tout s'est parfaitement déroulé. Les enfants ont quitté l'établissement lors de l'alarme et ont gagné, dans le calme, le lieu de rassemblement situé sur le minigolf. Cet exercice avait été réalisé à l'école de Chalais en 2022. Il est primordial que nos jeunes citoyens sachent comment se comporter en cas d'incendie.

UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR L'ASSOCIATION BEAULIEU

Depuis le 1^{er} mars 2024, Madame Tamara Chièze est la nouvelle directrice de l'Association Beaulieu. Elle succède à Monsieur Claude Crettol qui a fait valoir son droit à la retraite et que nous remercions pour son engagement et son dévouement. Pour rappel, l'Association Beaulieu regroupe trois résidences ; Les Jasmins à Chalais, Beaulieu à Sierre et Le Pré du Chêne à Venthône.

Originnaire d'Amérique latine, Madame Tamara Chièze réside en Suisse depuis plus de 30 ans, elle a fait des études en informatique de gestion, comptabilité financière et ressources humaines. Elle est titulaire d'un « Certificat Exécutif en management et action publique » de l'Université de Lausanne ainsi que d'un CAS en « Economie et droit de la régulation ».



C'est au terme d'un processus de recrutement rigoureux que le Comité de l'Association Beaulieu a nommé Madame Tamara Chièze. Elle s'est distinguée par sa compréhension approfondie du milieu social, ses compétences aussi bien académiques qu'opérationnelles dans le domaine des personnes âgées, ainsi que par ses aptitudes personnelles, sociales et managériales.

Soyez la bienvenue Madame la directrice !

UNE PETITE PAUSE ESTIVALE

A présent profitons des beaux jours, prenons du temps pour aller se promener, se ressourcer ou pour s'attabler avec nos familles et nos amis lors des douces soirées d'été.

Savourons un petit temps de pause.

Je vous souhaite de passer un bel été, dans notre commune ou plus loin...

Bonnes vacances à toutes et tous et à bientôt !

PROJET DE NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES ECOLES PRIMAIRES DES COMMUNES DE CHALAIS, CHIPPIIS ET GRÔNE ET DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE (AEPCORG)

Lors de la création de l'AEPCORG en 2015, de nouveaux statuts ont été créés afin de permettre l'organisation et la gestion des écoles primaires des trois communes concernées et du Cycle d'Orientation Régional de Grône, ce dernier étant déjà soumis à une convention de 1985 et son avenant de 1988.

Ces statuts de l'AEPCORG, du 29 avril 2015, ont été adoptés par la commune de Chalais lors de l'assemblée primaire de juin 2015 et approuvés par le Conseil d'Etat le 16 septembre 2015. Ils avaient une validité prévue de 2 années. Dès 2017, de nouveaux statuts ou une nouvelle convention devaient voir le jour. Pour diverses raisons, ce travail n'a pas abouti et il convient aujourd'hui de régler définitivement cette question.

Ces nouveaux statuts préparés et présentés par le Conseil d'Administration de l'AEPCORG doivent donc remplacer l'ancienne convention du CORG de 1985, et son avenant de 1988, ainsi que les statuts de l'AEPCORG de 2015 (c.f. Art. 2 « Déclaration d'intention »).

Au niveau de la forme et du fond, le projet de nouveaux statuts a déjà reçu l'aval de la juriste du Département de l'Economie et de la Formation, ainsi que des Conseils communaux des cinq communes partenaires (Chalais, Chippis, Grône, Lens et Sierre).

Nous vous présentons ci-dessous les principales modifications proposées et les éléments essentiels par rapport à la Convention de 1985 ou aux Statuts de 2015.

Article 5 – Validité

20 ans, comme c'était déjà le cas avec la Convention de 1985.

Article 6 – Organes

Le Conseil d'Administration est compétent pour décider d'attribuer ou non certaines tâches à une commission scolaire, conformément à l'art. 2 de l'ordonnance cantonale fixant le statut de la Commission Scolaire.

Article 9 – Direction et Conseil de direction de l'AEPCORG

En 2020, le Conseil d'Administration de l'AEPCORG a créé un nouveau poste au sein de la direction, celui de « Responsable de l'enseignement spécialisé ». Cette nouvelle fonction a permis

de décharger le directeur et ses adjoints de certains dossiers toujours plus complexes et d'apporter une compétence complémentaire pour la gestion d'élèves aux besoins particuliers. Le Conseil d'administration propose de profiter de la mise à jour des statuts pour officialiser ce nouveau poste dans les membres de la direction.

Article 12 – Finances

La compétence de dépenses extra-budgétaires (CHF 10'000.-) est déléguée à la direction, moyennant une information au Conseil d'administration.

Article 14 – Locaux et mobilier

Cet article reprend les articles 12, 16 et 17 de la convention.

Article 15 – Amortissement et intérêts des locaux scolaire

Cet article (n°13 de la convention) a été remis au goût du jour avec l'aide de notre expert-comptable de l'organe de révision. La question de la salle Recto Verso a été exclue de cet article pour être réglée à l'article suivant.

Article 16 – Location des équipements de sport

Ces frais d'utilisation sont calculés différemment des locaux scolaires. Une base statutaire est ainsi créée pour régler cette question.

Article 18 – Droit du personnel

Un paragraphe a été ajouté par rapport aux statuts de 2015 pour régler le droit du personnel administratif.

Article 21 – Dénonciation des statuts

Cet article reprend les articles 18 et 19 de la convention.

Article 22 – Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts est prévue pour le 1er septembre 2024.

Ils remplacent et annulent la Convention du Cycle d'Orientation de Grône de 1985, son avenant de 1988 et les Statuts de l'AEPCORG du 29 avril 2015.



AEPORG

Grône, le 28 mars 2024

Association des Écoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AEPORG)

STATUTS

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Toutes les fonctions mentionnées dans les présents statuts peuvent être exercées indifféremment par des femmes et des hommes.

1. Bases légales

- Loi sur l'instruction publique (LIP) du 4 juillet 1962 ;
- Loi sur les communes (L) du 11 février 2004 ;
- Loi sur l'enseignement primaire du 11 février 2004 ;
- Ordonnance concernant le cycle d'orientation du 11 février 2013 ;
- Loi sur le cycle d'orientation du 11 février 2015 ;

entre les communes de Chalais, Chippis, Grône, Lens et Sierre une association au sens des art. 60 et ss du CCS.
L'association a son siège à Grône.

4. But

L'Association a pour but d'assurer l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires de Chalais, Chippis, Grône et Vercorin, ainsi que du Cycle d'Orientation Régional de Grône conformément aux dispositions légales en vigueur.

5. Validité

La durée de ces statuts est fixée à 20 ans. Ils peuvent être dénoncés deux ans avant leur échéance, pour la fin d'une année scolaire ; toute dénonciation, ils se renouvelleront tacitement de cinq ans en cinq ans.

II - ORGANISATION

6. Organes

- Le Conseil d'Administration du CORG (désigné ci-après CA du CORG) ;
- Grône (désigné ci-après CAEP) ;
- La Direction de l'AEPORG ;
- Le Conseil de Direction ;
- L'organe de révision.

7. Conseil d'Administration du CORG

7.1. Généralités
Le CA du CORG représente l'autorité politique de décision relative au Cycle d'Orientation Régional de Grône.

7.2. Composition et désignation

Le CA du CORG est composé d'un délégué de chaque commune associée, membre du Conseil communal et nommé par les Conseils communaux pour une période de quatre ans. Les fonctions de Président et de Vice-président au sein du CA du CORG doivent respecter le principe de parité entre les communes partenaires. À partir de la législature 2021-2024, le tournus est le suivant : Chalais - Grône - Lens - Chippis - Sierre.

4. But

L'Association a pour but d'assurer l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires de Chalais, Chippis, Grône et Vercorin, ainsi que du Cycle d'Orientation Régional de Grône conformément aux dispositions légales en vigueur.

5. Validité

La durée de ces statuts est fixée à 20 ans. Ils peuvent être dénoncés deux ans avant leur échéance, pour la fin d'une année scolaire ; toute dénonciation, ils se renouvelleront tacitement de cinq ans en cinq ans.

II - ORGANISATION

6. Organes

- Le Conseil d'Administration du CORG (désigné ci-après CA du CORG) ;
- Grône (désigné ci-après CAEP) ;
- La Direction de l'AEPORG ;
- Le Conseil de Direction ;
- L'organe de révision.

7. Conseil d'Administration du CORG

7.1. Généralités
Le CA du CORG représente l'autorité politique de décision relative au Cycle d'Orientation Régional de Grône.

7.2. Composition et désignation

Le CA du CORG est composé d'un délégué de chaque commune associée, membre du Conseil communal et nommé par les Conseils communaux pour une période de quatre ans. Les fonctions de Président et de Vice-président au sein du CA du CORG doivent respecter le principe de parité entre les communes partenaires. À partir de la législature 2021-2024, le tournus est le suivant : Chalais - Grône - Lens - Chippis - Sierre.

4. But

L'Association a pour but d'assurer l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires de Chalais, Chippis, Grône et Vercorin, ainsi que du Cycle d'Orientation Régional de Grône conformément aux dispositions légales en vigueur.

5. Validité

La durée de ces statuts est fixée à 20 ans. Ils peuvent être dénoncés deux ans avant leur échéance, pour la fin d'une année scolaire ; toute dénonciation, ils se renouvelleront tacitement de cinq ans en cinq ans.

Les nouveaux statuts composés de 22 articles sont à votre disposition à l'administration communale pour consultation ou directement au moyen du QR-code ci après :



AEPORG.pdf (chalais.ch)

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous les nouveaux statuts de l'Association des Ecoles Primaires des communes de Chalais, Chippis et Grône et du Cycle d'Orientation Régional de Grône ?

7.3. Convocation
Le CA du CORG se réunit à la fréquence imposée par les circonstances, mais au minimum deux fois par année sur convocation du président. Les séances se tiennent en principe au CORG.

Comptes 2023

PRÉAMBULE

Les comptes de la Commune de Chalais qui vous sont présentés sont les deuxièmes au format MCH2. Comme il vous l'a déjà été communiqué lors de l'établissement des derniers budgets et lors de la présentation des comptes 2022, ce changement de format comptable, avec le reclassement de certains postes du bilan au patrimoine administratif, n'a pas été sans conséquence sur les critères d'endettement de la Commune de Chalais. Conscient du problème, votre exécutif communal a pris des actions concrètes en vue de corriger la situation. L'endettement a ainsi reculé de quelque CHF 5'800'000.- au cours de l'exercice 2023, ramenant la dette nette par habitant de CHF 4'218.- à CHF 2'614.-. Nous verrons par le détail plus loin dans ce rapport les opérations qui ont conduit à cette amélioration significative. Conscient des défis qui attendent la commune à moyenne échéance, votre Conseil municipal entend poursuivre ses efforts dans le sens d'un désendettement devant permettre d'assumer sereinement les futurs investissements.

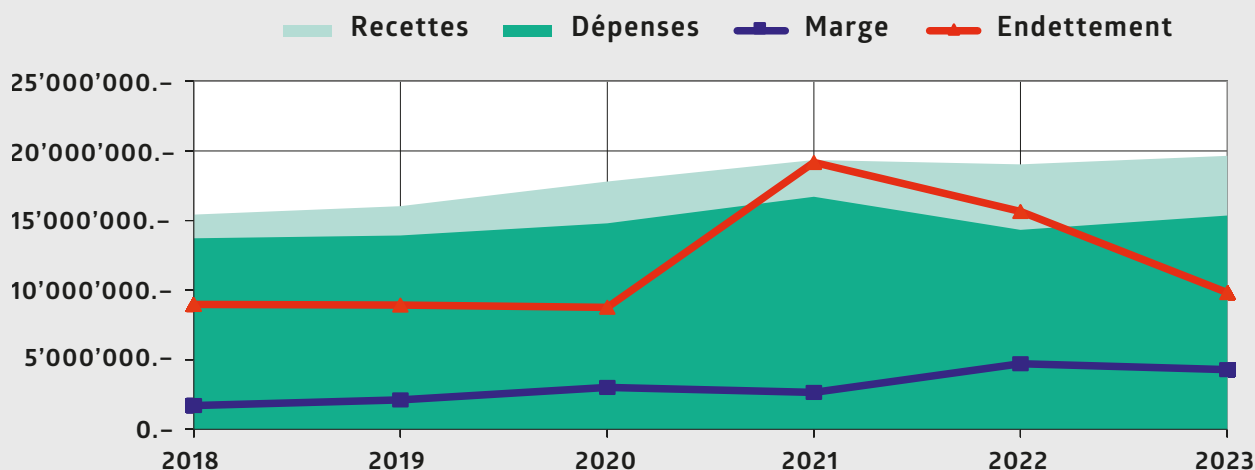
MESSAGE INTRODUCTIF

Une fois de plus, c'est avec plaisir que nous pouvons qualifier les comptes 2023 de la Commune de Chalais de très bons. La marge d'autofinancement de l'exercice s'élève à CHF 4'275'973.32 (budget CHF 1'872'100.-), marge toutefois en diminution de CHF 433'415.54 par rapport à 2022. Cette bonne performance s'explique partiellement par les deux effets bénéfiques que sont des revenus supérieurs aux prévisions et des charges maîtrisées et légèrement inférieures au budget. Les écarts significatifs (supérieurs à CHF 50'000.-) sont relevés plus loin dans ce rapport annuel.

L'autre élément qui mérite d'être souligné concerne les investissements avec un total d'investissement net négatif de CHF 1'533'073.21. Rassurez-vous, ce chiffre ne veut pas dire que votre commune n'investit plus dans les infrastructures nécessaires à votre quotidien ou qu'elle aurait réalisé financièrement une partie de ses infrastructures. Il s'agit uniquement d'une opération comptable où le remboursement des prêts accordés

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	13'712'800.-	13'913'353.-	14'791'114.-	16'700'023.-	14'314'434.-	15'363'599.-
Recettes	15'417'109.-	16'016'117.-	17'798'419.-	19'339'273.-	19'023'823.-	19'639'572.-
Marge	1'704'310.-	2'102'764.-	3'007'305.-	2'639'250.-	4'709'389.-	4'275'973.-
Endettement	8'978'553.-	8'913'876.-	8'756'865.-	19'168'076.-	15'635'334.-	9'826'287.-



à TéléVercorin SA pour CHF 3'520'000.- et à la Bourgeoisie pour CHF 30'500.- sont passés par le compte des investissements sous forme de recettes.

Les comptes 2023 ont encore vu la constitution d'un Fonds de transition énergétique, conformément à la décision de l'Assemblée primaire du mois de juin 2023, par un prélèvement de CHF 500'000.- sur le Fonds donation et CHF 500'000.- à charge de l'exercice courant. Vu les bons résultats des comptes 2023, le Conseil municipal a décidé d'allouer un montant supplémentaire de CHF 500'000.- au Fonds de transition énergétique afin qu'il soit doté de CHF 1'500'000.- à la clôture de l'exercice. Il a également été décidé de verser CHF 1'500'000.- à la Réserve de politique budgétaire afin qu'elle se monte à CHF 4'000'000.- au 31.12.2023.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2023 lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2023.

RESULTATS

Comme précité, les comptes 2023 de la commune bouclent, après affectation d'un montant de CHF 1'500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, avec un résultat final de CHF 104'740.66 (2022 CHF 361'521.71) pour un budget de CHF 214'000.-. La marge d'autofinancement se monte à CHF 4'275'973.32 (2022 CHF 4'709'388.86) pour un budget de CHF 1'872'100.-.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables et attributions/prélèvements aux financements spéciaux présente un total de revenus de CHF 19'639'572.07 et de charges de CHF 15'363'598.75. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de CHF 1'355'729.64 (budget CHF 1'388'600.-) en augmentation de CHF 77'210.34 par rapport à 2022. Les taux d'amortissement pratiqués, déterminés lors l'introduction de MCH2, sont mentionnés dans nos principes de présentation des comptes faisant partie intégrante de l'annexe aux comptes officiels.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à CHF 20'086'949.11.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- a/ Un montant complémentaire avait été prévu au budget 2023 pour une transition relative au départ à la retraite de deux responsables de conciergerie. Dans les faits, cette transition a pu être réduite au minimum.
- b/ Vu les résultats largement bénéficiaires du service autofinancé relatif au traitement des déchets, l'Assemblée primaire du mois de juin 2023 a accepté un abattement sur le tarif de ce service. Cette baisse de recettes ramène, en 2023, ce service à l'équilibre.
- c/ L'Assemblée primaire a décidé de la constitution de ce nouveau fonds, élément qui n'était pas encore connu lors de l'établissement du budget 2023. Vu les résultats positifs de l'exercice 2023, le Conseil municipal, au moment de l'approbation des comptes, a décidé d'une attribution complémentaire de CHF 500'000.- afin qu'il totalise CHF 1'500'000.- au 31.12.2023.
- d/ Les résultats de l'exercice 2023 ont également conduit à attribuer un montant de CHF 1'500'000.- à la Réserve de politique budgétaire pour atteindre un montant de CHF 4'000'000.- au 31.12.2023. Aucun montant n'avait été budgété pour ce poste. La constitution de cette réserve est consécutive à l'introduction de MCH2.

Charges	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Remarque
6 Trafic et télécommunications – Salaires personnel exploitation	286'584.-	339'000.-	-52'416.-	a
7 Protection et aménagement de l'environnement – Déchets – Attribution financements spéciaux	2'758.-	144'900.-	-142'142.-	b
8 Economie publique – Transition énergétique – Attribution financements spéciaux	1'500'000.-	-	1'500'000.-	c
9 Finances et impôts – Attribution à la réserve de politique budgétaire	1'500'000.-	-	1'500'000.-	d

Aperçu du compte de résultats et investissements

2023

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	15'363'599
Revenus financiers	+ fr.	19'639'572
Marge d'autofinancement	= fr.	4'275'973

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	4'275'973
Amortissements ordinaires	- fr.	1'355'730
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- fr.	1'867'621
Prélèvements sur les financements spéciaux	+ fr.	552'118
Attribution au capital propre	- fr.	1'500'000
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	104'741

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	3'010'981
Recettes	- fr.	4'544'054
Investissements nets	= fr.	-1'533'073

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	4'275'973
Investissements nets	- fr.	-1'533'073
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	5'809'047

Revenus	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart	Remarque
0 Administration générale – Fonds donation – Prélèvement sur financements spéciaux	500'000.-	-	500'000.-	a
7 Protection et aménagement de l'environnement – Déchets – Taxes annuelles	485'015.-	675'000.-	-189'985.-	b
8 Economie publique – Ventes électricité	328'434.-	435'000.-	-106'566.-	c
9 Finances et impôts – Perception des impôts directs – Personnes physiques	10'247'548.-	8'732'000.-	1'515'548.-	d
9 Finances et impôts – Autres impôts directs	1'505'876.-	1'391'000.-	114'876.-	e
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes morales	1'107'893.-	490'000.-	617'893.-	f
9 Finances et impôts – Dividende patrimoine administratif	73'163.-	-	73'163.-	g
9 Finances et impôts – Intérêts de retard et frais récupérés	215'801.-	155'000.-	60'801.-	h

En ce qui concerne les positions en lien avec la masse salariale 2023, à l'exception de la note relative à la lettre a, le budget a été globalement respecté et aucun écart significatif n'est à relever.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 20'191'689.77.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau de la page 18 :

- a/ Prélèvement de CHF 500'000.- sur le Fonds donation pour la constitution du Fonds de transition énergétique selon décision de l'Assemblée primaire du mois de juin 2023. La constitution de ce nouveau fonds communal n'avait pas été encore décidée lors de l'élaboration du budget 2023.
- b/ Conformément à l'explication sur les charges, l'Assemblée primaire a décidé d'une baisse des taxes sur le traitement des déchets.
- c/ Les ventes d'électricité marquent une progression de CHF 164'838.- en comparaison avec l'exercice précédent, elles restent cependant inférieures aux prévisions qui nous avaient été fournies par OIKEN SA.
- d/ Les recettes fiscales directes des personnes physiques sont globalement supérieures de CHF 1'515'548.- aux prévisions. Nos craintes concernant un fléchissement des recettes fiscales ne se sont pas vérifiées. Il sera tenu compte, lors de l'établissement du budget 2025, de recettes fiscales plus en phase avec les deux derniers exercices.
- e/ Les autres impôts directs des personnes physiques indiquent un montant global de CHF 114'876.- supérieur au budget. C'est notamment le fait de l'impôt sur les gains im-

mobiliers supérieur de quelque CHF 89'000.- par rapport au budget. L'impôt sur les prestations en capital est supérieur d'environ CHF 67'000.- par rapport au budget alors que les droits de mutation sont en retrait de CHF 58'000.- par rapport à la prévision.

- f/ En ce qui concerne la perception des impôts des personnes morales, nos prévisions étaient en 2023, comme en 2022, trop prudentes. L'impôt sur le bénéfice est d'environ CHF 560'000.- et celui sur le capital de CHF 57'000.- supérieurs au budget établi.
- g/ Selon les informations en notre possession lors de l'établissement du budget 2023, nous n'avions pas escompté de dividendes sur nos participations du patrimoine financier. Nous avons quand même la bonne surprise d'enregistrer un produit de quelque CHF 73'000.- pour ce poste.
- h/ Les intérêts de retard et frais récupérés sont supérieurs d'environ CHF 60'800.- par rapport aux prévisions et en progression de quelque CHF 29'700.- en comparaison avec l'exercice précédent.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 1'355'729.64, en augmentation de CHF 77'210.34 par rapport à l'exercice précédent. Comme déjà explicité antérieurement, des nouveaux taux d'amortissement ont été introduits en 2022 en même temps que MCH2. Pour ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, il a été procédé à un amortissement de CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2022. Aucun amortissement n'a été pratiqué sur les titres du patrimoine administratif, soit nos participations dans TéléVercorin SA figurant au bilan pour CHF 1'000'000.- et OIKEN SA pour CHF 1'130'000.-.

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'231'298	519'272	1'179'200	18'500	1'136'903	42'523
Ordre et sécurité publics, défense	808'042	165'569	850'700	180'500	772'037	173'668
Formation	3'786'086	194'985	3'720'900	191'800	3'433'349	193'810
Culture, sports et loisirs, église	1'232'376	125'352	1'280'200	130'000	1'174'941	69'972
Santé	652'700	-	613'400	-	590'762	-
Prévoyance sociale	2'204'665	14'138	2'242'400	14'200	2'079'279	14'065
Trafic et télécommunications	2'612'938	112'178	2'721'900	107'600	2'387'831	105'901
Protection de l'environnement et aménagement territoire	2'888'298	2'480'118	3'045'800	2'674'800	3'016'727	2'732'323
Economie publique	2'552'345	1'000'424	968'800	1'042'500	1'039'994	927'089
Finances et impôts	2'118'201	15'579'656	597'400	13'074'800	3'203'835	14'937'829
Total des charges et des revenus	20'086'949	20'191'690	17'220'700	17'434'700	18'835'657	19'197'179
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	104'741		214'000		361'522	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements indique des dépenses brutes de CHF 3'010'980.87 et des recettes totales de CHF 4'544'054.08 pour donner un investissement net négatif de CHF 1'533'073.21. Du coup, l'excédent de financement se monte à CHF 5'809'046.53. Comme énoncé dans le préambule, les remboursements de prêts opérés par TéléVercorin SA pour CHF 3'520'000.- et la Bourgeoisie pour CHF 30'500.- sont venus doper les recettes d'investissement d'un total de CHF 3'550'500.-. Comme ces prêts sont dorénavant incorporés au patrimoine administratif, selon MCH2, les remboursements doivent passer par le compte d'investissement et sont formellement considérés comme un « désinvestissement ». En retraitant cet élément purement financier, les investissements nets réalisés se montent à CHF 2'017'426.79 pour un budget de CHF 1'926'600.-.

Les principaux investissements réalisés, constituant des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les écarts significatifs, vous sont présentés ci-dessous :

- La finalisation du transfert des bureaux communaux dans l'ancienne UAPE, pour un montant de CHF 134'210.- est inférieure de CHF 75'790.- au budget. En lien avec cette réalisation, l'aménagement de deux nouvelles salles de classe s'est monté à CHF 420'452.- (budget CHF 430'000.-) et la subvention de l'Etat du Valais s'est montée à CHF 112'222.- pour un montant budgété à CHF 80'000.-.
- Les négociations avec la Paroisse et le Diocèse de Sion en vue de l'acquisition de la parcelle à l'arrière de la Salle polyvalente n'ayant pas pu aboutir, il a été décidé de conclure un DSDP pour une utilisation sur 50 ans. Une immobilisation incorporelle de CHF 150'000.- a été créée au bilan, immobilisation qui sera amortie sur la durée d'utilisation, soit CHF 3'000.-/an. Cette rubrique ne figurait pas au budget.

- Pour ce qui est du dicastère Culture, Sport et Loisirs, des investissements ont été concrétisés pour la Commission du patrimoine, l'aménagement du Lavioz, le Centre administratif de Vercorin, les chemins pédestres ainsi que pour la poursuite de la mobilité de loisirs – VTT. Tous ces projets sont restés dans le cadre de leur enveloppe budgétaire avec des écarts inférieurs à CHF 50'000.-.
- Comme chaque année, des dépenses ont été consenties pour la modernisation de l'éclairage public, soit un montant de CHF 136'573.-, pour un budget de CHF 100'000.-. Ce dépassement est partiellement couvert par des subventions à recevoir de l'ordre de CHF 15'000.-.
- Des investissements pour CHF 178'362.- ont été réalisés pour le réseau d'eau potable. Ces investissements ont été presque intégralement couverts par les taxes de raccordement à hauteur de CHF 60'303.- et par un prélèvement de CHF 115'000.- sur la Provision RC 626 Itravers-Vercorin qui figure au bilan.
- Concernant le réseau des eaux usées, un montant modeste de CHF 64'378.- a été investi en 2023, montant presque intégralement couvert par les taxes de raccordement d'un montant de CHF 60'303.-.
- Torrents – les sommes de CHF 599'193.- (budget CHF 600'000.-) ont été investies pour la Rèche et CHF 237'719.- (budget CHF 220'000) pour le Torrent des Taillis. Les subventions acquises de l'Etat du Valais comptabilisées pour ces projets se montent à CHF 553'488.- pour un budget de CHF 515'800.-.
- Une nouvelle phase a été réalisée dans le réaménagement du cimetière de Chalais pour un montant de CHF 219'398.- (budget CHF 200'000.-).
- Comme mentionné ci-dessus, l'acquisition de la parcelle attenante à la Salle polyvalente n'a pas pu se concrétiser. La Commune avait dû faire l'acquisition en 2022 d'une parcelle où se trouvait un chalet voué à la démolition pour cause de dangers naturels. La subvention de l'Etat du Valais a été enregistrée en 2023, ramenant ce poste à une valeur négative de 14'522.- pour un budget de CHF 50'000.-.

Le compte d'investissements se présente comme suit :

Compte des investissements par tâche	Comptes 2023		Budget 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	134'210	-	210'000	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
Formation	704'332	112'222	530'000	80'000
Culture, sports et loisirs, église	408'317	-	380'000	-
Santé	3'309	-	3'000	-
Prévoyance sociale	186'087	-	210'000	-
Traffic et télécommunications	212'520	25'456	190'000	-
Protection de l'environnement et aménagement territoire	1'362'206	855'876	1'567'000	1'098'400
Economie publique	-	-	-	-
Finances et impôts	-	3'550'500	-	-
Total des dépenses et des recettes	3'010'981	4'544'054	3'090'000	1'178'400
Excédent de dépenses				1'911'600
Excédent de recettes	1'533'073		-	

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de CHF 338'753.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice de CHF 295'139.-, celui des «Egouts», un bénéfice de CHF 40'856.- et le compte «Hygiène» un gain de CHF 2'758.-. Les trois services autofinancés présentent tous un solde bénéficiaire au bilan.

Comptes des services publics**2023****Eau potable**

Investissement net 2023	3'058.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2023	513'197.-
Amortissement 2023	-218'058.-
Versement au financement spécial	295'139.-
Report solde 2022 financement spécial	322'693.-
Total du compte financement spécial	617'832.-

Egouts

Investissement net 2023	4'075.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2023	121'931.-
Amortissement 2023	-81'075.-
Versement au financement spécial	40'856.-
Report solde 2022 financement spécial	7'803.-
Total du compte financement spécial	48'658.-

Hygiène

Investissement net 2023	55'626.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2023	31'384.-
Amortissement 2023	-28'626.-
Versement au financement spécial	2'758.-
Report solde 2022 financement spécial	457'345.-
Total du compte financement spécial	460'103.-

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 104'741.- et après affectation de CHF 1'500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, les fonds propres de la commune s'élèvent à CHF 16'253'676.-. L'endettement net se monte à CHF 9'826'287.-, soit CHF 2'614.- par habitant. Comme déjà mentionné, vos autorités ont pris des mesures concrètes pour

l'amélioration des critères d'endettement de la commune et continueront à œuvrer dans ce sens dans la mesure de leurs possibilités.

Le bilan au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Aperçu du bilan	Etat 1.1.2023	Etat 31.12.2023
1 Actif	47'969'106	44'881'872
Patrimoine financier	19'000'340	18'801'908
100 Disponibilités et placements à court terme	5'627'683	4'308'590
101 Créances	4'517'854	5'422'684
102 Placements financiers à court terme	4'500'600	5'000'896
104 Actifs de régularisation	1'399'523	1'203'391
107 Placements financiers	466'679	433'346
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'488'001	2'433'001
109 Créances envers les financements spéciaux	-	-
Patrimoine administratif	28'968'767	26'079'964
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	18'093'267	18'606'964
142 Immobilisations incorporelles	-	174'000
144 Prêts	8'424'500	4'874'000
145 Participation capital social	2'130'000	2'130'000
146 Subventions d'investissement	321'000	295'000
2 Passif	47'969'106	44'881'872
Capitaux de tiers	34'635'674	28'628'196
200 Engagements courants	3'496'458	2'607'135
201 Engagements financiers à court terme	5'112'000	252'000
204 Passifs de régularisation	1'003'430	1'112'276
205 Provisions à court terme	838'536	723'536
206 Engagements financiers à long terme	22'044'350	21'792'350
208 Provisions à long terme	600'000	600'000
209 Engagements envers financements spéciaux et capitaux tiers	1'540'899	1'540'899
Capital propre	13'333'433	16'253'676
29 Capital propre	13'333'433	16'253'676

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Vous trouverez ci-après l'intégralité de l'évolution des 8 indicateurs de l'Etat du Valais. Globalement les indicateurs de la Commune de Chalais s'améliorent.

INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

- Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30, al. 2, litt. D, OGFco) : - **néant**
- Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco) : - **néant**
- Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels, le tableau de flux de trésorerie et les principes de présentation des comptes.

CONSIDERATIONS FINALES

Pour ce deuxième exercice comptable clos selon les principes MCH2, nous constatons que la Commune de Chalais dégage une marge d'autofinancement annuelle supérieure à CHF 4'000'000.-, ce qui permet d'entrevoir l'avenir avec une certaine sérénité. Il en est de même pour les outils qui ont été mis en place comme le nouveau Fonds de transition énergétique, qui permettra de financer des projets concrets en 2024 déjà, et la Réserve de politique budgétaire qui se monte dorénavant à CHF 4'000'000.-. Le principal défi de vos autorités consistera en une bonne planification des investissements stratégiques futurs et de leur réalisation maîtrisée dans le temps.

Chalais, le 13 mai 2024

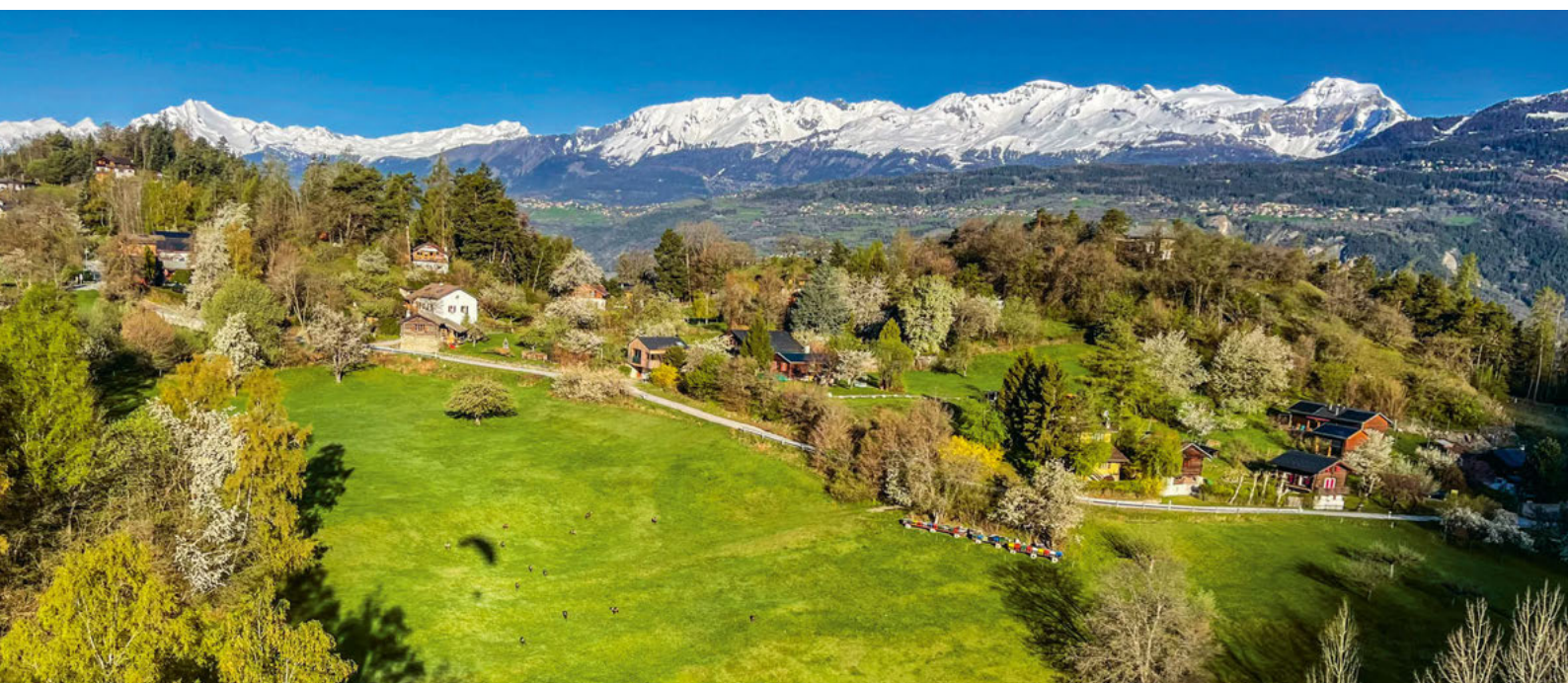
◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2022	2023	
1. Taux d'endettement net (I1)	126.47 %	75.41 %	100.27 %
	suffisant	bon	suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	291.82 %	-278.92 %	11132.53 %
	haute conjoncture	récession	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.48 %	0.33 %	0.40 %
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	159.67 %	122.09 %	140.41 %
	mauvais	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	12.52 %	16.39 %	14.57 %
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	7.14 %	7.04 %	7.09 %
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	4'218	2'614	3'410
	endettement important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	24.53 %	21.18 %	22.81 %
	bon	bon	bon

COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2023

	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'231'298.00	519'271.50	1'179'200	18'500	1'136'903.06	42'522.58
011 Législatif	7'660.20		12'900		5'169.10	
012 Exécutif	217'199.45		217'500		200'695.46	
021 Administration des finances et des contributions	316'022.43		313'200		328'173.55	14'308.65
022 Services généraux	690'415.92	519'271.50	635'600	18'500	602'864.95	28'213.93
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	808'042.08	165'568.90	850'700	180'500	772'036.95	173'668.15
111 Police	336'307.05	12'840.00	327'400	10'500	321'750.80	10'820.00
120 Justice commune	3'000.00		3'000		3'000.00	
121 Justice district	10'332.00		10'500		10'450.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	59'756.15		70'000		107'789.40	
129 Autres tâches de justice			300			
140 Questions juridiques	229'874.60	88'121.35	250'900	101'500	223'598.67	91'308.55
150 Service du feu	69'710.70	57'417.55	63'900	40'000	41'759.70	52'780.90
162 Défense civile	93'026.73	7'190.00	124'700	28'500	63'688.38	18'758.70
163 EMCR	6'034.85					
2 FORMATION	3'786'085.87	194'984.55	3'720'900	191'800	3'433'349.11	193'809.60
212 Degré primaire	2'693'839.89	151'817.70	2'663'700	147'900	2'458'696.22	153'882.55
213 Degré secondaire I CO	894'522.00	8'370.00	858'700	8'200	808'474.70	7'920.00
220 Ecoles spécialisées	59'410.98	580.00	56'000	200	30'079.29	180.00
230 Formation professionnelle initiale	28'569.50	13'842.10	29'000	14'500	26'099.15	12'804.90
251 Ecole de maturité gymnasiale	39'695.50	20'374.75	42'000	21'000	39'575.75	19'022.15
299 Formation non-mentionnée ailleurs	70'048.00		71'500		70'424.00	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	1'232'376.04	125'352.00	1'280'200	130'000	1'174'940.58	69'971.80
321 Bibliothèques et littérature	156'908.22	16'094.00	158'600	14'000	150'283.94	12'216.00
322 Musique et théâtre	47'220.00		46'000		44'000.00	
323 Ecole de musique	46'884.00		41'000		38'979.00	
329 Culture, autres	183'761.88	76'650.00	240'800	77'000	160'330.36	25'845.50
341 Sports	196'567.34	15'140.00	172'500	14'500	184'467.17	15'260.00
342 Loisirs	360'889.51	17'468.00	388'300	24'500	363'307.50	16'650.30
350 Eglise catholique romaine	222'225.09		215'000		215'652.61	
351 Eglise réformée évangélique	17'920.00		18'000		17'920.00	

	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 SANTE	652'699.78		613'400		590'762.32	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	448'102.13		455'000		426'710.72	
433 Service médical scolaire	155'806.65		114'200		125'158.20	
490 Santé publique	48'791.00		44'200		38'893.40	
5 PREVOYANCE SOCIALE	2'204'665.03	14'137.80	2'242'400	14'200	2'079'278.61	14'064.60
523 Foyers pour invalides	425'428.78		414'100		438'195.65	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	15'286.80	14'137.80	15'500	14'200	15'072.59	14'064.60
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	233'528.55		241'200		228'847.65	
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8'295.18		11'000		11'183.43	
544 Protection de la jeunesse (en général)	25'200.00		12'900		20'118.00	
545 Prestations aux familles (en général)	1'194'598.63		1'231'000		1'095'637.83	
572 Aide sociale (économique)	271'900.14		285'000		227'607.12	
574 Fonds cantonal pour l'emploi	30'426.95		31'700		42'616.34	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	2'612'938.41	112'177.93	2'721'900	107'600	2'387'830.90	105'901.07
613 Routes cantonales	311'213.40		293'500		258'307.80	
615 Routes communales	974'899.64	18'819.77	1'012'500	15'500	756'909.25	1'877.40
616 Parkings	18'486.51	93'214.16	32'800	92'100	46'067.04	101'199.37
617 Atelier et centre d'entretien	59'331.04		59'800		69'829.25	
622 Trafic régional	88'799.55	104.00	73'000		73'106.90	
623 Trafic d'agglomération	387'622.20		381'700		361'168.15	
634 Planification générale des transports	772'586.07	40.00	868'600		822'442.51	2'824.30



	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2'888'297.56	2'480'117.65	3'045'800	2'674'800	3'016'726.65	2'732'322.57
710 Approvisionnement en eau	906'462.80	906'462.80	890'000	890'000	891'586.60	891'586.60
720 Traitement des eaux usées	722'970.94	722'970.94	768'300	768'300	750'409.61	750'409.61
730 Gestion des déchets	724'265.36	724'265.36	896'000	896'000	900'666.81	900'666.81
741 Corrections de cours d'eau	42'114.35	18'207.35	28'500	16'500	16'695.10	2'881.00
771 Cimetières, crématoires (en général)	41'498.78	19'400.00	21'600	22'000	25'875.94	21'700.00
790 Aménagement du territoire	450'985.33	88'811.20	441'400	82'000	431'492.59	165'078.55
8 ECONOMIE PUBLIQUE	2'552'345.02	1'000'423.75	968'800	1'042'500	1'039'993.88	927'089.14
811 Administration, exécution et contrôle	3'280.90		3'800		2'723.20	
812 Améliorations structurelles	15'323.40		15'400			
813 Améliorations de l'élevage	1'470.00		1'800		1'710.00	
814 Améliorations de la production végétale	27'014.90	28'865.10	24'000	28'000	22'262.10	26'133.05
819 Irrigation	27'710.00		14'500	2'500	-15'734.00	-1'742.00
820 Sylviculture	29'515.80		25'300		8'976.80	
840 Tourisme	704'804.43	634'011.60	641'200	570'000	800'663.96	729'143.20
850 Industrie, artisanat et commerce	74'971.35		78'000		81'737.15	
871 Electricité	1'661'473.99	337'547.05	163'300	442'000	134'859.22	173'554.89
890 Autres exploitations artisanales	6'780.25		1'500		2'795.45	
9 FINANCES ET IMPOTS	2'118'201.32	15'579'655.69	597'400	13'074'800	3'203'834.77	14'937'829.03
910 Impôts personnes physiques	209'026.46	11'952'719.44	215'000	10'313'000	254'141.00	11'272'641.74
911 Impôts personnes morales	2'102.55	1'228'155.95	25'000	605'000	208.35	1'237'291.75
930 Péréquation financière et compensation des charges		1'411'899.00		1'412'500		1'446'297.00
950 Quotes-parts, autres	461.95	368'506.48	2'000	265'600	522.75	373'368.95
961 Intérêts	303'134.98	337'821.27	252'000	226'600	325'287.08	306'398.62
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	103'475.38	268'037.00	103'400	252'100	123'675.59	277'843.04
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs		12'516.55				23'987.93
990 Amortissement du patrimoine administratif existant	1'500'000.00				2'500'000.00	
TOTAL	20'086'949.11	20'191'689.77	17'220'700	17'434'700	18'835'656.83	19'197'178.54

UN SUCCÈS MÉMORABLE POUR LA JOURNÉE DU PATRIMOINE À CHALAIS

Dans le village de Chalais, le patrimoine local a été mis à l'honneur samedi 4 mai 2024 par les élèves de six classes de l'école primaire. Ils sont ainsi devenus de véritables ambassadeurs de l'histoire locale, partageant fièrement leurs découvertes et leurs travaux avec la communauté locale et les visiteurs intéressés.

En déambulant dans le village, passant tour à tour dans les six lieux emblématiques de Chalais, les nombreuses personnes présentes ont découvert différents chapitres de l'histoire du village. De la création de la commune au XVII^e siècle, à l'histoire de la Tour de Bozon, de l'église et sa mosaïque, de la maison bourgeoise, de l'incendie de 1892, de la vie villageoise durant la guerre de 39-45, du tremblement de terre de janvier

46 et de la création du téléphérique en 1950, tous ces événements furent présentés avec enthousiasme et conviction par les 117 élèves encadrés de leurs enseignants.

Par le biais de photos, de petites scènes théâtrales, de chants, de danses, de panneaux explicatifs, d'enregistrements vidéos et d'autres formes d'expression artistique, les jeunes ont emmené les visiteurs dans un voyage inoubliable sur le passé de Chalais, offrant une perspective unique et attrayante sur son riche patrimoine culturel.

Grâce à l'engagement infatigable des enseignants, à l'initiative de Cristina Saviozzi de la HES-SO Valais avec l'appui de la HEP-Valais, en passant par la précieuse collaboration des connaisseurs du patrimoine de Chalais, ce projet éducatif s'est transformé en une extraordinaire expérience d'apprentissage et de partage.

La journée s'est achevée dans la joie et la convivialité sur la très animée place du Kabaret où les élèves entonnèrent un chant final créé pour l'occasion, suivi d'un apéritif bienvenu à la fin de cet après-midi qui fut très chaud et ensoleillé.

L'engagement et le dévouement de toutes les personnes impliquées dans ce projet ont rendu possible son extraordinaire succès, avec une reconnaissance particulière à :

Marie-Françoise Perruchoud-Massy pour la coordination locale de ce projet et membre de **la Commission du patrimoine** avec Nicolas Perruchoud et Danièle Caloz, avec la contribution de Dany Perruchoud, pour la transmission aux enseignants des éléments historiques de Chalais;

Jean-Claude Filliez, adjoint primaire à la direction des écoles, qui a suivi le projet depuis le début et a joué un rôle clé dans la coordination des activités avec les enseignants;



Les enseignantes et enseignants, Marie-Jo de Marchi, Nathalie Rey, Mathias Cifelli, Claire Lugon, Caroline Sonzogni, Malika Dély, Charles-André Perruchoud, Florence Micheloud, Coralie Hérís et Romain Vergères;

Les organisateurs institutionnels de la Journée : Cristina Saviozzi de la HES-SO Valais pour la direction du projet ainsi que Samuel Fierz et Alexandre Solliard de la HEP Valais, pour la mise à disposition des micros et la création de la vidéo des aînés;

Les employés communaux : Alexandre Dormia, Mathias Perruchoud et Bastien Perruchoud pour la mise en place du matériel, des tentes et du mobilier urbain;

L'église et le Kabaret : pour la mise à disposition de leurs locaux;

Et tous les parents et bénévoles qui ont apporté leur soutien aux enseignants pour la réussite de cette journée mémorable.

Un merci tout spécial à celle et/ou celui qui a permis la création du Fonds Donation duquel ont été tirés, en parité avec la commune, les montants nécessaires pour couvrir les frais de ce projet Patrimoine – Classes en action.



Chant du patrimoine 2024

Il monte au ciel le Christ ressuscité.
Les disciples et les anges dessinés par Monnier,
Viglino par des émaux les a créés.

Bâtie par les bourgeois autrefois
Cette grande maison aux murs de pierre et de bois
Servait d'école et de prison parfois.

Flammes et fumées, Chalais est en feu.
Les paysans ont tout perdu, les malheureux.
Pour leur aide on a été généreux.

Le tambour bat, il annonce la guerre.
Les soldats doivent partir garder les frontières
Les enfants quand verront-ils leur père?

L'ancienne tour rêve des seigneurs de Bozon.
On ne passe plus le Rhonett sur un pont,
Et le télé a remplacé les vieux chemins
Pour monter jusqu'à Vercorin.

RETOURS DES ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ À LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

6 classes du centre scolaire de Chalais ont animé cette journée du Patrimoine. Les élèves de la classe 1-2H de Marie-Jo De Marchi et Nathalie Rey ont travaillé sur le thème du Moyen-Age, au pied de la tour de Bozon, et ont enchanté le public par leurs danses et scénettes. La classe 4H de Florence Micheloud, secondée par Mathias Cifelli, remplaçant présent lors de cet après-midi du Patrimoine, a exploré l'histoire du téléphérique et son importance dans la communication entre les villages de plaine, hameau du côteau, et village de montagne. La classe 7H de Caroline Sonzogni s'est penchée sur le riche passé de la maison bourgeoise. L'autre classe 7H de Malika Dély s'est intéressée à l'incendie de Chalais, ses causes possibles et ses conséquences. La classe 8H de Claire Lugon a fait revivre au public les conditions difficiles d'existence dans le quartier du Fuidjou à l'époque de la deuxième guerre mondiale. Enfin, la deuxième classe de 8H de Charles-André Perruchoud et Coralie Heris a mis en lumière la qualité des mosaïques de Bernardo Viglino, dans l'église paroissiale et a évoqué la réunion des villages de Chalais et Vercorin.

Voici ci-dessous quelques réactions des élèves recueillies après cette journée « extra-ordinaire » !



A propos du travail en amont et des apprentissages

- J'ai appris à danser le Takata (danse médiévale) et le chant du patrimoine, c'était cool ! **Nils 1H**
- C'était cool de travailler sur la maquette avec mon groupe et j'ai bien aimé la présenter. **Eva 4H**
- On a tous appris des choses sur l'histoire de Chalais, c'était très intéressant et important de savoir ce qui s'est passé dans notre village. **Eline 7H**
- Nous avons communiqué des éléments sur l'incendie de Chalais à beaucoup de personnes du village qui ne les connaissaient pas. **Eryn 7H**
- On a appris plein de détails historiques sur le village de Chalais qui a un plus riche passé que ce que je pensais. **Edward 7H**
- Tout ce qu'on a découvert, on pourra le transmettre plus tard à nos enfants. **Yanis 7H**
- En tout cas, j'ai appris qu'il fallait faire attention de ne pas jouer avec le feu en présence du foin, ça peut vraiment provoquer facilement un incendie ! **Inès P. 7H**
- On a appris beaucoup de choses sur le passé et on a pu les partager, c'était chouette. **Ophélie 7H**
- Avant, on passait devant cette maison et on ne savait rien. Maintenant on connaît bien mieux la vie de cette époque, c'était dur et il y avait même un cachot dans la maison bourgeoise ! **Joy 7H**
- Pour les timides, dont je ne suis pas, il y a eu l'apprentissage de l'expression devant un public, pour oser parler. **Naiël Ashley 8H**
- On a travaillé sur la mosaïque en s'amusant. On n'a pas eu l'impression d'apprendre mais on quand même acquis des connaissances, c'est super ! **Iris 8H**
- J'ai appris qu'il fallait plusieurs étapes avant de mener une interview : trouver les questions, les formuler, les catégoriser, s'entraîner.... **Caterina 8H**
- J'ai réalisé que toute la mise en place de notre projet de raconter la vie au Fuidjou a pris beaucoup de temps. **Loïc 8H**
- Nous avons appris à nous entraider, par exemple en « soufflant » quand un camarade ne se rappelait plus bien son texte. **Deborah 8H**

Sur la richesse des contacts humains

- Moi, j'ai beaucoup aimé le spectacle parce que Marie-Jo et Nathalie étaient contentes. **Capucine 2H**
- Je me suis senti à l'aise pour la présentation car je m'étais entraîné avant avec mes grands-parents et d'autres membres de ma famille. **Louis 4H**
- Moi, j'étais contente de voir mes amies le weekend parce que normalement ça n'arrive pas souvent. **Victoria 4H**
- C'était super sympa que des habitants puissent nous prêter leur garage, et aussi des bancs. **Colin 7H**
- C'était vraiment amusant de faire visiter la maison bourgeoise avec les camarades et de voir l'intérêt du public. **Inès M. 7H**
- Pour moi, c'était une expérience inoubliable ! Les gens s'intéressaient vraiment à ce qu'on leur expliquait. Et les retours dans le livre d'or étaient tous positifs. **Mattis 7H**
- C'était une expérience nouvelle d'être en contact avec toutes ces personnes âgées, nos témoins pour la vie au Fuidjou à l'époque de la deuxième guerre mondiale. On a appris comment s'adresser à elles : bien se tenir, articuler, être attentionné... **Alyssa 8H**
- Les personnes âgées ont été très généreuses de leur temps et de leur expérience, elles ont pris très au sérieux les interviews. **Auréline et Amandine 8H**
- Ça donne de l'importance aux personnes âgées qui sont parfois oubliées alors qu'elles ont plein de choses à nous apprendre... elles ne s'arrêtent jamais de parler une fois lancées ! **Emily et Alex 8H**
- Ce qui était super, c'est qu'on n'a pas fait ça pour rien, on a pu transmettre notre savoir au public. **Marie 8H**



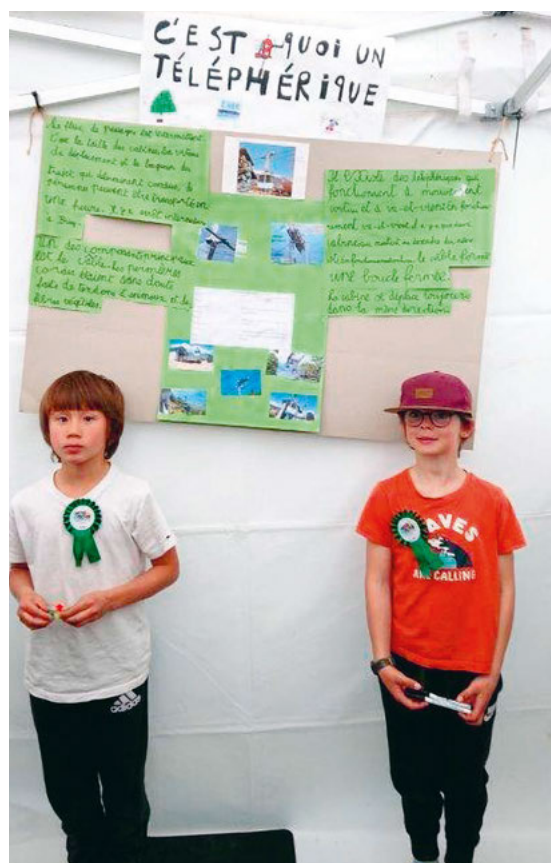
Ce que j'ai aimé

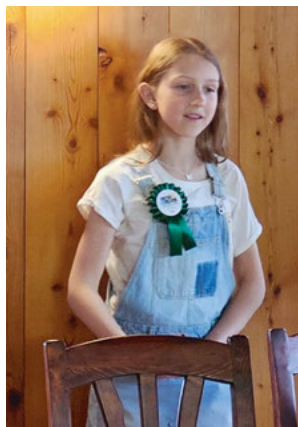
- Moi j'ai bien aimé, je suis fan du Moyen-âge et j'étais l'écuyer ! **Lucien 2H**
- J'ai aimé le « Takata », la danse des chevaliers. **Jade 1H**
- J'ai aimé quand la maîtresse a donné des bonbons car on a bien fait le spectacle ! **Célia 2H**
- C'était drôle quand les légumes sont tombés de la charrette ! **Maël 2H**
- Ce que j'ai beaucoup aimé, c'est répondre aux questions des personnes qui étaient là. **Ahmad 4H**
- Moi, je me suis senti bien durant la journée du Patrimoine et j'ai bien aimé le chant à la fin. **Léo 4H**
- J'étais impatient de savoir quand ma maman allait venir et mon cœur battait très fort. **Luis 4H**
- C'était bien que ce soit dans plusieurs endroits, à l'extérieur. **Luana 7H**
- Vraiment, c'était cool que ce soient les enfants qui parlent car d'habitude ce sont les adultes qui font les présentations. **Mailys 7H**
- Ça change de s'intéresser à des choses plus anciennes que les jeux vidéo... ça fait du bien. **Luca 7H**

- J'ai aimé voir les gens intéressés et c'était chouette de leur apprendre des choses sur le passé. **Emilie 7H**
- C'était une journée géniale : j'ai aimé apprendre de nouvelles choses aux autres. **Elya 7H**
- J'ai adoré faire les interviews et réaliser le rideau qui ouvrait notre présentation à la rue du Fuidjou ! **Vitória 8H**
- Jouer la scène de la mobilisation, c'était quelque chose ! **Joachim 8H**
- Vraiment une très belle aventure ! J'ai aimé jouer le théâtre pour expliquer la mosaïque à l'église. **Julie 8H**
- Au début, j'ai trouvé que c'était stressant et après j'ai super bien aimé. **Liya 8H**
- Toutes les scénettes dans le village expliquant la vie au temps passé étaient très intéressantes. **Gaëtan 8H**

Et, pour terminer, la réaction du responsable de centre, Charles-André Perruchoud :

« C'était très intéressant d'appréhender l'histoire par le jeu, la gestuelle théâtrale ! Tous les élèves se sont donnés à fond... bravo, je suis fier de leur prestation ! »





Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

VS-Microbiologie - Eau potable provenant d'installations domestiques - Secteur : 373 - VERCORIN- BRIEY (Evouettes)

Lieu de prélèvement : 8 - Vercorin - Station sup. du téléphérique

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0001-MOP	Germes aérobies mésophiles	110 UFC/ml	M : max. 300 UFC/ml	
VS-0007-MOP	Escherichia coli	non décelé	non décelé	Conforme
VS-0017-MOP	Enterococcus spp.	non décelé	non décelé	Conforme

Prélèvement effectué le 12.03.2024

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	519 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	8.2 M : 6.8 - 8.2		
VS-0304-MOP	Dureté totale 30.0 °F			
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée 8.5 °F			
VS-0306-MOP	Calcium 94.0 mg/L "			
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0389-MOP	Chlorure	0.6 mg/L	M : max. 20.0 mg/L	
VS-0389-MOP	Sulfate	224.6 mg/L	M : max. 50.0 mg/L	
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0389-MOP	Nitrate	0.6 mg/L	max. 40.0 mg/L	Conforme
VS-0391-MOP	Magnésium	16.9 mg/L		
VS-0391-MOP	Sodium	0.6 mg/L	max. 200.0 mg/L	Conforme
VS-0391-MOP	Potassium	0.2 mg/L	M : max. 5.0 mg/L	
VS-0556-MOP	Turbidité	0.3 UT/F		
VS-0325-MOP	Carbone organique total	< 0.5 mg/L	max. 2.0 mg/L	Conforme

Prélèvement effectué le 18.04.2024

Eau potable provenant d'installations domestiques - Secteur : 373 - VERCORIN- BRIEY (Evouettes)

Lieu de prélèvement : 18 - Vercorin - Habitation privée

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: Administration communale: 027 459 11 11

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin. Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch

L'EAU EST PRÉCIEUSE, NE LA GASPILLONS PAS

Nous vous rappelons, ci-après, les recommandations, restrictions ou interdictions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un risque de pénurie d'eau.

Le déclenchement des phases 2 et 3 sera communiqué à la population sur le site internet et le compte Facebook de la Commune et par un flyer tout ménage. D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
- Ne faites pas tourner les lave-vaisselle ou les lave-linge à moitié vides
- Réparez les robinets qui gouttent
- Préférez les douches aux bains
- Poursuivez l'application des recommandations de la phase 1
- Ne lavez pas vos véhicules à domicile, utilisez les installations professionnelles
- N'utilisez pas l'eau potable pour laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Poursuivez l'application des recommandations des phases 1 et 2
- Interdiction des prélèvements domestiques dans les cours d'eau
- Interdiction d'arroser à l'eau potable les pelouses et espaces verts

PHASE 1 : DEGRÉ 1

VERT

RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS SUFFISANTS

- Privilégiez les baignades dans les lacs et piscines publics
- Utilisez des techniques d'arrosages économes : réducteurs, goutte-à-goutte
- Récupérez et stockez les eaux de pluie pour l'arrosage
- Arroser tôt le matin avant 8h00 ou le soir après 20h00
- Un arrosage de 20l/cm² (ou 2x10l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée

PHASE 2: DEGRÉ 2

ORANGE

RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS LIMITES

- N'arrosez pas vos pelouses et espaces verts avec l'eau potable entre 8h00 et 20h00
- Arrosez les petites surfaces des potagers à l'arrosoir et les grandes surfaces au goutte-à-goutte
- Le volume de l'eau prélevée dans les bisses d'irrigation est réduit au minimal nécessaire
- Les fontaines publiques à circuit ouvert sont coupées

PHASE 3: DEGRÉ 3

ROUGE

RESSOURCES ET DÉBITS RÉSIDUELS INSUFFISANTS

- Interdiction de remplir les nouvelles piscines
- Interdiction de remettre à niveau les piscines
- Interdiction de laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Interdiction d'arroser les potagers entre 8h00 et 20h00



PRÉSENTATION DU PARAPENTE CLUB VERCORIN

Pas si facile de raconter la longue histoire du Parapente Club Vercorin quand on est jeune parapentiste... Heureusement, des membres historiques du club ont bien voulu raconter leurs souvenirs. Merci à eux !

parapente
VERCORIN



Créé en 1989 pour promouvoir la pratique du vol libre, le Parapente Club Vercorin, le PCV, est avant tout une histoire de passionnés.

C'est Gérard Reymon, instructeur de parapente à Vercorin qui fonde le club avec une équipe de copains.



A cette époque, il est un peu plus sportif de décoller. Les parapentistes s'élancent du Crêt du Midi ou à côté de la cabane du bisse et ils atterrissent à Chalais, sur un terrain qui fait aujourd'hui partie de la zone industrielle. Au Crêt du Midi, lors du décollage côté Vallon de Réchy, il n'est pas garanti de pouvoir passer le petit col et un quart des départs se termine dans les arolles. Côté Est, le câble du téléski est alors infranchissable, même par les plus aguerris. On raconte qu'un pilote qui avait décollé à la Brentaz avait passé cet obstacle de justesse, ce qui constituait alors un exploit. Aujourd'hui, la performance des voiles a nettement augmenté et les pilotes survolent sans mal le téléski.

Cela n'empêche pas les pilotes de s'amuser : un concours de touch & go, discipline qui consiste à toucher le sol en des points précis tout en restant en vol, est organisé chaque année par le PCV au début des années 90.

D'autres encore embarquent à leur bord des copains parachutistes qu'ils larguent à mi-parcours.

C'est en 2009 que démarre le chantier pour créer l'actuel décollage du village. Ce nouveau terrain, dont l'aménagement a nécessité l'engagement de plusieurs hélicoptères, est à l'époque moins grand qu'aujourd'hui, mais permet déjà aux pilotes de profiter d'un vol depuis Vercorin.

Au fil des années, comme pour tout club, beaucoup de choses ont changé : le comité s'est modifié plusieurs fois, les terrains ont évolué et le matériel a connu un progrès phénoménal. Ce qui n'a par contre pas bougé d'un pouce, c'est le plaisir des pilotes à colorer le ciel de Vercorin chaque jour de beau temps. Le PCV continue aujourd'hui son vol, mené par un comité de quatre jeunes parapentistes élu en 2023.

Le parapente attire un nombre croissant d'amateurs à Vercorin et le PCV compte aujourd'hui plus de 300 membres actifs. L'un des défis du club est donc de permettre à ces membres de créer du lien entre eux et de pouvoir partager leur passion. C'est le but des différentes sorties organisées par le PCV.

Vercorin est un terrain de jeu formidable pour les pilotes et il nous tient à cœur d'y pérenniser la pratique du vol libre. Pour cela, la collaboration du club avec différents acteurs locaux, dont la Commune de Chalais, est particulièrement importante. Le parapente se vit plus qu'il ne se raconte et nous avons la chance de pouvoir le pratiquer toute l'année dans des paysages magnifiques. Voici donc quelques photos prises par des membres du club dans le ciel de Vercorin.

Le comité du PCV



TERESINA BOVIER FÊTE SES 90 ANS



Née Bianchetti, le 23 février 1934, dans une famille modeste d'un papa ouvrier et d'une maman ménagère, Teresina est l'aînée de 4 enfants. Elle passe son enfance à Villadossola en Italie. Après l'école, à l'âge de 14 ans elle travaillera dans une usine pendant 2 ans.

À 17 ans, elle viendra en Suisse, à Blûche, dans une famille comme aide de maison.

Teresina travaillera par la suite successivement à l'hôtel de la Planta à Sion durant une saison, dans une usine de tricotage à Brigue durant deux ans, puis au Café de M. Favre à Loye. Le mal du pays se fit alors sentir, sa famille lui manquait, elle retourna pour un temps en Italie. Là-bas elle reçut une lettre de Monsieur Marco Bruttin lui proposant une place de serveuse au café Le Central à Réchy. Elle accepta cette proposition et de retour en Suisse, elle rencontra son futur mari et s'installa définitivement.

Mariée depuis soixante-cinq ans, elle a eu le privilège de fonder une famille merveilleuse. Trois enfants exceptionnels qui à leur tour ont donné la vie à quatre adorables petits-enfants. Aujourd'hui, elle savoure la joie d'avoir quatre arrière-petits-enfants. C'est un véritable trésor et une bénédiction de voir cette merveilleuse famille s'agrandir de génération en génération et sentir l'amour se multiplier.

LES 90 ANS DE SUZANNE ZUFFEREY

Suzanne dit Suzette est née le 22 avril 1934 à Fully. Devenue orpheline à l'âge de cinq ans déjà, elle dut partir pour rejoindre ses grands-parents paternels à Granges à la suite d'une décision de la Chambre pupillaire. Son frère Emmanuel, âgé de deux ans, resta à Fully chez sa grand-mère maternelle.

Sa nouvelle vie à Granges fut assez difficile entre les travaux ménagers et les tra-

vaux de la campagne. Il fallait gouverner les vaches et porter le lait à la laiterie à vélo. La vie de famille était rythmée par la messe quotidienne. Le dimanche, à une époque où les distractions étaient rares, Suzette aimait retrouver ses amies.

A l'adolescence, elle entra à l'école ménagère à Grône.

Un jour, le centre scolaire de Fully fit une visite à l'école de Grône. La sœur Lucienne lui demanda si elle était contente de re-

voir son petit frère mais Suzette répondit qu'elle ne l'avait pas vu depuis dix ans et qu'elle ne le connaissait plus. Son rêve, à dix-huit ans, était de devenir infirmière mais cela n'était pas possible, il fallait aider la famille aux travaux de la campagne.

C'est à Granges qu'elle fit la rencontre d'Alfred. Ils se marièrent et partirent en voyage de noces en Italie. Alfred travaillait alors comme chauffeur à Chippis.

Deux enfants, Rose-Marie et Jean-Daniel, naîtront de cette union.

Ils vécurent ensuite dans la région de Genève durant quarante-quatre ans où Suzette s'occupa des siens. Quatre petits-enfants viendront plus tard agrandir la famille.

Suzette et Alfred se sont installés à Réchy, village d'origine d'Alfred, depuis quelques années. C'est ici qu'ils coulent à présent des jours paisibles.



ÉDOUARD VALLET IMPRESSIONS

Exposition du dimanche 7 juillet
au dimanche 15 septembre 2024

Après la parution, fin 2023, d'une version revue et augmentée du catalogue raisonné de l'œuvre graphique d'Édouard Vallet, la Fondation a désiré présenter à ses cimaises, pour son exposition estivale, un parcours à travers l'œuvre imprimé de l'artiste.

Dès le début de sa carrière, à la fin du XIXe siècle, la gravure occupe une place centrale dans l'œuvre d'Édouard Vallet (1876-1929).



Le public retrouvera ses célèbres eaux-fortes valaisannes, mais aussi des xylographies ou des lithographies, technique utilisée pour des commandes aussi diverses que l'Album genevois ou des projets de timbre pour les Postes suisses.

Un riche programme de médiation culturelle accompagne cette exposition, il comprend des visites commentées (14 juillet et 3 août) avec le commissaire de l'exposition Jean-Charles Giroud, mais aussi une lecture au jardin d'extraits de la correspondance d'Édouard Vallet (10 août) et une initiation à la gravure à l'eau-forte sur la presse d'Édouard Vallet avec Pierre-Yves Gabioud, peintre et graveur, et Catherine McCready, taille-doucière (20 juillet).

FONDATION ÉDOUARD VALLET, VERCORIN

VERNISSAGE
Samedi 6 juillet à 16h

OUVERTURE
du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30

JOURNÉE NATIONALE DES BOURGEOISIES

Samedi 14 septembre 2024

A l'attention de toute la population chalaisarde

Notre Bourgeoisie participe à la journée nationale des Bourgeoisies. Nous invitons toute la population chalaisarde à participer à une journée de découverte de notre Bourgeoisie.

Le programme provisoire ci-dessous sera confirmé par un flyer courant août.

Nous nous réjouissons de votre participation.



Journée Nationale
des Bourgeoisies et Corporations
Racines - Valeurs - Visions
14 septembre 2024

Journée découverte de la Bourgeoisie de Chalais

Visites guidées de la Maison bourgeoise de Chalais
Dès 09h00 accueil, visites guidées chaque heure de 09h30 à 13h30, apéritif et petite restauration, fin à 15h00

Visites guidées de la Maison bourgeoise de Vercorin
Dès 09h00 accueil, visites guidées chaque heure de 09h30 à 13h30, apéritif et petite restauration, fin à 15h00

Visite libre du Restaurant de l'Etable à Sigeroulaz (accessible en Télécabine et marche)
Dès 09h00 accueil, visite libre, apéritif offert, fin à 14h00

Visite libre de la Cabane de l'Ardebran (accessible en Télécabine et marche)
Dès 09h00 accueil, visite libre, apéritif offert, fin à 14h00

A l'attention des bourgeoises et bourgeois

Soirée des Bourgeoises et Bourgeois au Crêt du Midi

Dès 18h00, ouverture de la Télécabine et montée au Crêt du Midi
Accueil et apéro suivi dès 19h00 d'un repas avec animation musicale
Dès 21h30, ouverture de la Télécabine et retour à Vercorin



LE TOUR DE ROMANDIE FÉMININ À VERCORIN

Le 7 septembre 2024, Vercorin accueillera l'arrivée de l'étape reine de la troisième édition du Tour de Romandie Féminin.

Dans la dernière ligne droite avant les Championnats du Monde 2024 qui se dérouleront à Zürich, cette course verra s'affronter les meilleures cyclistes du monde, dont les Suissesses Marlen Reusser et Elise Chabbey qui viseront la victoire.



Cerise sur le gâteau, cette étape sillonnera toute la journée les routes du Valais central avec le village de départ à Chippis et un circuit qui passera trois fois par Chalais avant la montée finale jusqu'à Vercorin.

Notez bien cette date, **samedi 7 septembre 2024**, le spectacle passera par Chalais et se conclura à Vercorin. Nous comptons sur vous tous pour encourager chaleureusement nos cyclistes sur le bord des routes de la commune et montrer notre sens de l'accueil et de la fête !

Des informations plus précises sur les heures de passage et les fermetures de route suivront dans le courant de l'été.

AFFUTEZ VOS VÉLOS !

Nous avons le plaisir de vous informer que la Commune de Chalais participera pour la première fois cette année à **Cyclomania, le défi cycliste national**, qui aura lieu partout du 1er au 30 septembre 2024.

Cyclomania est une action de promotion du vélo en milieu urbain. Les communes, les villes et les régions participantes encouragent leur population, dans un cadre ludique et stimulant, à utiliser davantage le vélo au quotidien.

Comment fonctionne Cyclomania?

Les habitant-es se déplacent le plus souvent possible à vélo ou à pied et récoltent ainsi des points qui leur permettent de gagner des prix. Les défis communaux se mesurent les uns aux autres et la victoire va à la commune qui obtient le plus grand nombre de participant-es et de défis complétés, compte tenu de la taille de la population.

Alors, à vos vélos pour collecter un maximum de points durant cette période. Nous comptons sur vous !

Toutes les informations utiles vous seront prochainement communiquées via le site de la Commune et notre page Facebook officielle.



COMING SOON

Nouvelle Association de Parents d'Élèves à Chalais

UN ÉLAN COMMUNAUTAIRE POUR NOS ENFANTS

Une initiative enthousiasmante prend racine au sein de notre belle commune avec la création d'une Association de Parents d'Élèves (APE). Cette association, fraîchement formée, aspire à tisser des liens plus forts entre les familles elles-mêmes mais aussi avec les structures d'accueil, enrichissant ainsi notre tissu communautaire.

L'APE de Chalais se donne pour mission principale de collaborer étroitement avec les différents partenaires pour soutenir et améliorer l'expérience éducative de nos enfants. Elle envisage d'organiser diverses activités et projets qui bénéficieront tant aux élèves qu'à leurs parents, dans un esprit de partenariat et de soutien mutuel.

Une invitation à tous les parents !

Pour marquer le lancement de l'association et pour échanger sur ses objectifs, une soirée sera organisée le mardi 20 août 2024 à 19h (lieu à définir)

Cette soirée sera une occasion idéale pour les parents et autres membres de la communauté de venir découvrir comment ils peuvent contribuer à cette nouvelle aventure et à partager leurs idées et suggestions. Votre participation est essentielle pour le succès de cette initiative, qui bénéficiera directement à nos enfants et à notre communauté dans son ensemble.

Inscription à la soirée de lancement de l'association via le QR code suivant :



UN PETIT HISTORIQUE DE L'EDELWEISS-LOISIRS



La société de Développement Edelweiss-Loisirs (SDE) travaille depuis 1942 à l'animation et l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune.

De tous temps, son activité de prédilection a été et restera l'art théâtral. Elle a cependant contribué au fil des ans à nombre d'autres projets : des infrastructures avec le financement de l'horloge de l'église, de la première cabine téléphonique (pour ceux qui savent encore de quoi il s'agit) de la commune en face de la poste de Chalais, de la première télévision des écoles; du patrimoine avec l'installation du chemin de croix de la chapelle du Bouillet, la création de la place de pic-nic de Foncouverte; de l'animation avec la pose des éclairages de Noël avant la reprise par les services industriels, l'organisation de 4 éditions du festival de théâtre Théâtrissimo, de la fameuse saison culturelle chalaisarde qui accueille quelques pointures telles que Maxime Le Forestier, la création d'un Passeport Vacances, la co-organisation des grands spectacles musicaux qui ont fait parler de notre commune loin à la ronde.

Au milieu des années 70, au passage du millénaire et en 2020, elle a rénové et transformé à trois reprises sa salle de spectacle pour en faire Le Kabaret tel qu'on le connaît aujourd'hui, un petit bijou qui suscite l'admiration de nombre de ses visiteurs.

Il en a fallu des gens qui n'ont pas économisé leur temps et leur sueur pour accomplir tout cela. Profitons de cette tribune pour leur tirer un grand coup de chapeau!

Aujourd'hui

La SDE se concentre sur quatre axes principaux : poursuivre le travail de sa troupe, la Cie Edelweiss, qui depuis huit décennies présente chaque année au moins une pièce de théâtre; faire vivre le Kabaret en y programmant des spectacles, en y accueillant des cours de théâtre, en y formant les personnes intéressées à découvrir les métiers de la scène; proposer aux enfants de la commune et des environs un incroyable choix d'activités estivales dans le cadre du Passeport Vacances; entretenir et mettre à disposition la place de pic nic de Foncouverte.

Et demain...

Grâce à l'immense travail accompli par le passé et à l'excellente et dynamique ambiance de l'équipe actuelle, la SDE est en mesure de réaliser de grandes et belles choses. Dans toutes ces entreprises, le chemin est aussi important que la destination : rassembler les gens pour travailler à la réalisation de beaux projets, créant ce faisant des liens forts entre les habitants de la région.

La SDE accueille à bras ouverts toutes les bonnes volontés qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Que ce soit en jouant sur scène, en organisant une activité du Passeport-Vacances, en maquillant/coiffant/habillant les comédiens, en participant à l'entretien de Foncouverte, en cherchant des sponsors, en assurant la technique d'un spectacle, en accompagnant des enfants pour leurs activités estivales, en tenant un bar, en réalisant des supports publicitaires, en mettant en scène un spectacle, en améliorant les infrastructures du Kabaret, en construisant des décors, en coordonnant la communication d'un événement, en gérant la billetterie... chacun peut trouver dans la SDE de quoi mettre ses compétences à contribution, que ce soit pour un coup de main occasionnel ou pour prendre des responsabilités plus conséquentes. Alors si vous voulez tenter l'aventure, dites-nous ce qui vous motive, nous serons ravis d'en discuter avec vous!

Infos de contact

benevoles@edelweissloisirs.ch

076 470 67 09 (Jean Iwanowski, responsable membres et bénévoles)

Programme de la saison 24-25 du Kabaret

- Septembre 2024 : Olivier Masson doit-il mourir?, pièce de théâtre de François Hien par la Cie Güe
- Novembre 2024 : L'Avare, pièce de théâtre de Molière par la Cie Edelweiss
- Février 2025 : spectacle de cirque, création de la troupe Coloc
- Mars-avril 2025 : A la trace, pièce de théâtre d'Alexandra Badea par la Cie Edelweiss
- Mai 2025 : Le trésor du Léman, ciné-concert de Théo Schmitt par l'Harmonie l'Avenir

Détails prochainement sur www.kabaret.ch

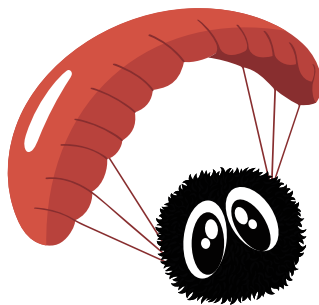


BIENVENUE À MATHIAS FOURNIER

Suite au départ à la retraite, bien méritée, de Jean-Michel Perruchoud nous avons le plaisir d'accueillir Mathias Fournier à la fonction de chargé de sécurité à 20%.

Le chargé de sécurité s'assure que les exigences de la protection incendie soient remplies, sur le plan de la construction comme sur celui des équipements de protection incendie et procède à des inspections périodiques des bâtiments recevant du public. En sa qualité de sapeur-pompier et commandant du CSP du Vallon, Mathias est l'homme de la situation. Nous lui souhaitons plein succès pour cette nouvelle fonction.





TROISIEME EDITION

PLOUF FESTIVAL 2024

Cet été, le Plouf Festival débarque à Vercorin du 2 au 4 août pour sa 3ème édition, promettant un ciel rempli de parapentes et une ambiance festive aussi bien dans les airs qu'au sol. Que vous soyez un passionné de trail, un mordu de vélo, un parapentiste, un amateur de musique, une famille en quête d'activités, ou simplement curieux d'explorer un événement unique, des moments inoubliables vous attendent dans ce cadre exceptionnel.

Au menu : compétitions de parapente, inauguration du bike park, concerts, "book your flight" pour les aspirants parapentistes, cinéma en plein air, démos de parapente acrobatique et base jump, food trucks, conférences, concours, activités pour enfants, stands d'artisans locaux et bien plus encore!

Venez pour l'aventure, la musique, ou simplement pour passer un bon moment entre amis ou en famille.

le PLOUF #3

Festival

Contacts

www.plouf-festival.ch

info@plouf-festival.ch

Instagram : [plouf_festival](#)

Facebook : [Plouf Festival](#)

LE PROGRAMME

le PLOUF #3

Festival

DU 2 AU 4 AOÛT 2024 À VERCORIN

Vendredi

9h - 16h **Crêt du Midi - Chalais, Espace Bozon**

Vols biplace*
Rookie Hike & Fly manche 1*
Plouf CX Comp*
Bike park

Dès 9h **Plouf Village - Centre sportif du Lavioz**

Plouf Festival
Pumptrack du Lavioz

11h Ouverture du Plouf Village
Bar et restauration

13h30 - 17h Démo d'acro par la Swiss League*
Slalom parapente - Initiation au gonflage*
Activités pour petits et grands

17h30 Projection du film de la journée
Annonce résultats H&F manche 1

Dès 18h **Concerts**

Duo Artemisa
Spirit Revolution
Timanfaya
Selekta G (DJ)

Samedi

9h - 12h **Déco Vercorin - Chalais, Espace Bozon**

Petit déjeuner au décollage de Vercorin*
Concours vol déguisé*
Rookie Hike & Fly manche 2*
Plouf XC Comp*
Concours atterrissage de précision*
Inauguration du Bike Park avec les officiels

Dès 9h **Plouf Village - Centre sportif du Lavioz**

Plouf Festival
Vols biplace*

11h Ouverture du Plouf Village
Bar et restauration

13h30 - 17h Activités pour petits et grands
Slalom parapente - Initiation au gonflage*
Démo d'acro avec la Swiss League*

16h Boom pour les petits

18h Projection du film de la journée
Annonce résultats : vol déguisé / H&F

Dès 20h30 **Concerts**

The Loops / See you at sunset / Lalou

Dimanche

Dès 5h45 **Crêt du Midi - Chalais, Espace Bozon**
Lever du soleil et p'tit dej' au Crêt du Midi

9h - 12h Plouf Elements : Trail / VTT / Parapente*

Dès 9h **Plouf Village - Centre sportif du Lavioz**
Plouf Festival
Vols biplace*

11h Ouverture du Plouf Village
Bar et restauration

13h30 - 16h Activités pour petits et grands
Démo d'acro par la Swiss League*

16h - 17h Projection du film de la journée
Remise des prix (H&F, XC, Vol déguisé,
atterrissage de précision, concours photo/vidéo)

17h - 20h **Ciné Plouf en plein air**
Projection du film Blutch
Conférences

20h Clôture du Festival

* Toutes les activités liées au parapente sont soumises aux conditions météorologiques du moment. Des modifications de programme peuvent avoir lieu.

WWW.PLOUF-FESTIVAL.CH

Les Amis du Vallon de Réchy

40 ANS D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Niché au cœur des Alpes, le Vallon de Réchy est un véritable trésor de nature préservée, à seulement 15' de Vercorin ! Si vous êtes en quête de sérénité, de paysages époustouflants et d'aventure authentique, ce bijou est la destination rêvée. Embarquez pour une évasion où la beauté naturelle et la paix intérieure se rencontrent !

UNE NATURE INTACTE ET ÉPOUSTOUFLANTE

Imaginez un lieu où le chant des oiseaux accompagne vos pas, où une rivière cristalline serpente entre prairies fleuries et forêts denses. Le Vallon de Réchy vous invite à explorer une biodiversité exceptionnelle, où lagopèdes, cerfs et marmottes cohabitent harmonieusement dans un cadre à couper le souffle. Chaque sentier, chaque détour offre des panoramas grandioses et des moments de pure magie.

UN HAVRE DE PAIX ET DE SÉRÉNITÉ

Loin des foules, dans cette oasis de tranquillité, le temps semble s'arrêter pour vous permettre de vous reconnecter avec l'essentiel. Prenez le temps d'écouter le silence, de respirer l'air pur et de vous laisser bercer par la beauté de la nature. C'est l'endroit idéal pour méditer ou simplement savourer un pique-nique en famille au bord d'un plan d'eau (Louché, ...).

LES AMIS DU VALLON DE RÉCHY : UNE HISTOIRE DE PASSION ET DE DÉVOUEMENT

Dans ce coin enchanteur, sont nés les Amis Vallon de Réchy.

Tout a commencé en 1984, lorsque plusieurs passionnés de la région ont pris conscience des menaces (projet hydroélectrique, projet de liaison entre remontées mécaniques, ...) planant sur ce joyau alpin. Chacun d'entre eux, touché par cette beauté sauvage, a ressenti l'envie de protéger ce sanctuaire fragile. Ces amoureux de la nature ont compris que pour préserver ce trésor, il fallait agir ensemble. Ainsi est née l'idée des Amis du Vallon de

Réchy : une association fondée sur une vision commune de protection de l'environnement et de sensibilisation du public.

UNE DOUBLE RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Grâce à ces efforts concertés, le Vallon de Réchy a finalement obtenu un double statut de protection officielle. En effet, il est inscrit depuis 1998 à l'Inventaire Fédéral des Paysages et, depuis 2015, une décision de protection cantonale permet de préciser les règles à respecter. Cette double reconnaissance par les autorités a marqué une victoire historique pour la conservation de la nature : par ce statut, il est garanti que le Vallon restera intact, à l'abri de toute exploitation destructive et de toute urbanisation non contrôlée.

21.09.2024 : FÊTE DU QUARANTIÈME

Fiers de leur passé, heureux du travail accompli à ce jour, les Amis du Vallon de Réchy sont ravis d'annoncer une soirée festive pour commémorer 40 ans d'efforts en faveur de la préservation environnementale.

L'événement aura lieu le 21.09.2024 au Crêt-du-Midi.

Au programme de cette soirée magique à laquelle vous êtes conviés :

- apéro et concert de cor des Alpes à 2336 m d'altitude
- projection du film de Vincent Chabloz (cinéaste-animalier), échange discussion avec le réalisateur
- raclettes avec fromage des alpages de la région
- concours avec de nombreux prix à gagner

Infos et réservation : rechyvallon.ch

◀ Vincent Perruchoud,
président de l'association



INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Église 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetteries intercommunales de Chétroz et Enevi	Matin	Après-midi
Lu fermée, Ma, Me, Je, Ve :	08h - 11h45	13h15 - 17h45
Sa :	08h - 11h45	13h15 - 16h45
Veille de fête:	Fermeture 1 heure avant	
Place à déchets verts de Vercorin	Été / dès le 1er avril	Hiver / dès le 15 novembre
Lundi au vendredi	16 h à 18 h	Fermé
Samedi	13 h à 15 h	

RAPPEL

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N°11 DE JUIN 2024

Edition Administration communale de Chalais, Rue de l'Église 10b, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat et Vercorin Tourisme

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires